

Tarifs

AU 1^{er} JANVIER 2023

Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires

PARTICULIERS

SOMMAIRE

1. Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

- 1.1. Ouverture, transformation, clôture 2
- 1.2. Relevés de compte 2
- 1.3. Tenue de compte 3
- 1.4. Services en agence 4

2. Banque à distance

- 2.1. Espace Client et téléphonie 5
- 2.2. Application mobile « l'Appli SG » 5

3. Vos moyens et opérations de paiement

- 3.1. Cartes 6
- 3.2. Virements 10
- 3.3. Prélèvements SEPA/TIP SEPA . 12
- 3.4. Chèques 12

4. Offres groupées de services

- 4.1. SOBRIO 13
- 4.2. JAZZ 15
- 4.3. KAPSUL 19
- 4.4. GÉNÉRIS, Offre Spécifique de Services Bancaires 20
- 4.5. Services bancaires de base 21

5. Irrégularités et incidents

- 5.1. Commission d'intervention 22
- 5.2. Opérations particulières 22
- 5.3. Incidents de paiement 22

6. Opérations avec l'étranger 24

7. Découverts et crédits

- 7.1. Facilité de caisse ou découvert 29
- 7.2. Crédits à la consommation 30
- 7.3. Crédits immobiliers et crédits d'investissement divers 30
- 7.4. Cautions émises par la banque 31

8. Épargne et placements financiers

- 8.1. Épargne bancaire 32
- 8.2. Placements financiers 34
- 8.3. Assurance vie 46

9. Assurances et prévoyance 47

10. Successions 50

11. Autres avantages et services 51

12. Résoudre un litige 52

Pour votre information 56

Société Générale à votre service 57

Zones européennes 58

Glossaires 58

Lexique 59

Vous trouverez dans cette brochure les principales conditions appliquées aux opérations bancaires des particuliers.

Elles annulent et remplacent à compter du 1^{er} janvier 2023 les précédentes conditions.

Les tarifs présentés incluent, sauf indication contraire, les éventuelles taxes dont les évolutions seront répercutées automatiquement.

Les tarifs indiqués dans ce document ne sont pas exhaustifs.

Avant d'initier une opération dont le tarif n'est pas précisé dans les pages qui suivent, il vous appartient de vous renseigner auprès de votre conseiller.

La brochure est aussi disponible sur particuliers.sg.fr, credit-du-nord.fr, banque-nuger.fr, smc.fr, banque-kolb.fr, banque-laydernier.fr, tarneaud.fr, banque-courtois.fr, banque-rhone-alpes.fr.

Pour toute précision complémentaire, contactez votre Conseiller de clientèle.

Repère visuel :



Vos opérations gratuites depuis votre Espace Client (Internet ou l'application mobile « l'Appli SG »), hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à Internet/opérateur téléphonique.

Les opérations réalisées en agence signalées par le symbole  peuvent être réalisées gratuitement depuis votre Espace Client (Internet ou « l'Appli SG »).

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le Document d'Information Tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du **Code monétaire et financier** et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

Vous trouverez le Document d'Information Tarifaire en agence et sur particuliers.sg.fr, credit-du-nord.fr, banque-nuger.fr, smc.fr, banque-kolb.fr, banque-laydernier.fr, tarneaud.fr, banque-courtois.fr, banque-rhone-alpes.fr.

1. Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

1.1. Ouverture, transformation, clôture

▪ Ouverture d'un compte	Gratuit
▪ Désolidarisation de compte joint	Gratuit
▪ Transfert de compte dans une autre agence Société Générale	Gratuit
▪ Clôture de compte	Gratuit
▪ Service d'aide à la mobilité bancaire (Service Bienvenue)	Gratuit
▪ Frais de lettre pour actualisation de dossier client	15,00 €
▪ Frais de recherche d'adresse erronée (PND ⁽¹⁾)	24,00 € par an

1.2. Relevés de compte

▪ Relevé de compte	
– Mensuel	Gratuit
– Par quinzaine ou décadaire	23,00 € par an
– Classé par type d'opérations ⁽²⁾	23,00 € par an
– Hebdomadaire ou journalier	1,60 € par envoi
– Relevé en braille	Gratuit
▪ Relevé de frais	Gratuit ⁽³⁾
▪ Relevés de situation sur les avoirs et crédits	
– SYNOPSIS 1 : dépôts, placements et crédits (semestriel)	13,50 € par an
– SYNOPSIS 2 ⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾ : dépôts, placements et crédits, + détail assurance vie (semestriel) et portefeuille titres (trimestriel)	44,40 € par an
– SYNOPSIS 3 : dépôts, placements et crédits, + détail assurance vie (semestriel) et portefeuille titres (mensuel)	57,50 € par an
▪ e-Documents	
Service de dématérialisation des documents et informations réglementaires liés à vos contrats et produits Société Générale ⁽⁷⁾	Gratuit

(1) Pli Non Distribué.

(2) Inclus dans la cotisation JAZZ.

(3) Conformément à la réglementation. Pour plus d'informations voir p. 56.

(4) 20 % de réduction pour les détenteurs de JAZZ Option Norplus.

(5) Service inclus dans la cotisation du module Épargne de l'Option Convention Étoile de JAZZ.

(6) Correspond à l'offre Relevé de Compte Patrimonial des anciennes Banques du Groupe Crédit du Nord (positions or matière exclues).

(7) Ensemble des relevés, documents bancaires, documents d'assurance-vie, de capitalisation et de prévoyance, éligibles à la dématérialisation.

1.3. Tenue de compte

▪ Tenue de compte⁽¹⁾

- Frais par compte actif, plafonnés
à une facturation par client 6,75 € par trimestre
- Pour les clients non résidents 15,00 € par trimestre

→ Exonération pour les détenteurs de Sobrio, de JAZZ, de Kapsul, de l'offre Haute Fidélité, les clients de moins de 25 ans, les clients Banque Française Mutualiste et Banque Privée, les comptes inactifs, les détenteurs de Générïs (Offre Spécifique de Services Bancaires), les détenteurs des Services Bancaires de Base.

▪ Tenue de compte inactif⁽²⁾

(après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du *Code monétaire et financier*)

- Frais par compte⁽³⁾ 30,00 € maximum par an

→ Exonération pour les détenteurs de Générïs, des Services Bancaires de Base.

▪ Courrier conservé à l'agence à la demande du client, par compte et livret d'épargne

15,00 € par mois

▪ Édition du RIB ou de l'IBAN



- Depuis l'Espace Client (Internet ou « l'Appli SG ») **Gratuit**
- Par un conseiller (en agence, par téléphone ou par mail) 5,00 € par opération
- Pour les détenteurs de Kapsul 7,00 € par opération

→ Exonération pour les détenteurs de Sobrio, de JAZZ, de Générïs, des Services Bancaires de Base.

(1) Les comptes et livrets d'épargne, les comptes titres et PEA ne sont pas concernés par cette facturation.

(2) Les comptes et livrets d'épargne réglementés ne sont pas concernés par cette facturation.

(3) À concurrence du solde disponible sur le compte.

1.4. Services en agence

■ Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque (ou avec émission de chèque) par opération

- Retrait d'espèces strictement inférieur à 3 000 €	
Dans votre agence (ou une autre agence si le service est indisponible dans l'agence qui tient le compte)	Gratuit
Dans une autre agence (sauf si service indisponible dans l'agence qui tient le compte)	7,00 €
- Retrait d'espèces supérieur ou égal à 3 000 €	
Dans votre agence ou l'agence la plus proche équipée d'un LOE ⁽¹⁾	Gratuit
Dans une autre agence Société Générale équipée d'un LOE ⁽¹⁾	30,00 €
Frais en cas de non retrait dans le délai convenu	50,00 €

■ Versement d'espèces

Gratuit

■ Frais de recherche de documents

Document dématérialisé ⁽²⁾	Gratuit
Autres documents	
- Recherche de documents datant d'un an ou moins	15,00 €
- Recherche de documents datant de plus d'un an	30,00 €

■ Accès illimité au service de consultation et d'édition de relevés sur automates

- Service Éclair Consultation	4,50 € par trimestre
-------------------------------	----------------------

Coffres-forts

■ Frais de location de coffre-fort⁽³⁾⁽⁴⁾

À partir de 125,00 € par an

(1) Local dédié aux opérations exceptionnelles. Se renseigner auprès de votre Conseiller pour connaître l'agence la plus proche équipée d'un LOE.

(2) Gratuité de l'accès aux documents dématérialisés jusqu'à 5 ans après la fin de la relation.

(3) Les tarifs de location de coffre-fort sont consultables sur particuliers.sg.fr et disponibles en agence auprès de votre Conseiller.

(4) 20 % de réduction pour les détenteurs de JAZZ Option Norplus.

2. Banque à distance

2.1. Espace Client et téléphonie⁽¹⁾

▪ Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)	Gratuit
▪ Consultation, gestion des comptes, messagerie client	Gratuit
▪ Consultation et gestion en ligne de vos cartes bancaires	Gratuit

▪ La Banque par téléphone

3933

Service gratuit
+ prix appel

Des conseillers vous répondent du lundi au samedi (sauf jours fériés). Ce numéro deviendra accessible à partir du 10/03/2023 pour les clients des anciennes agences de la Banque Rhône Alpes, de la Banque Nuger, de la Banque Laydernier et de la Banque Tarneaud, et à partir du 12/05/2023 pour ceux des anciennes agences Crédit du Nord, de la Banque Courtois, de la SMC et de la Banque Kolb. Avant ces dates, les clients concernés doivent composer le 3450.

3450

Service gratuit
+ prix appel

Des conseillers vous répondent du lundi au samedi (sauf jours fériés). Numéro temporaire réservé aux clients des anciennes agences de la Banque Rhône Alpes, de la Banque Nuger, de la Banque Laydernier et de la Banque Tarneaud jusqu'au 10/03/2023 et pour ceux des anciennes agences Crédit du Nord, de la Banque Courtois, de la SMC et de la Banque Kolb jusqu'au 12/05/2023.

À compter de ces dates, les clients concernés devront composer le 3933.

▪ Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte	
- Mon compte en bref	1,00 € par mois
- Un relevé hebdomadaire	
- Des notifications en cas d'approche du plafond de paiement carte ou du découvert autorisé	

→ Inclus dans la cotisation Sobrio.

2.2. Application mobile « l'Appli SG »⁽¹⁾

▪ Les Services disponibles sur « l'Appli SG » comprennent les services gratuits décrits ci-dessus, ainsi que la Jauge, le Pass Sécurité, le bouquet Paylib et d'autres services décrits page 57.	Gratuit
--	---------

(1) Hors coûts de connexion/opérateur et frais liés au traitement des opérations.

3. Vos moyens et opérations de paiement

3.1. Cartes

Cotisation cartes (par an)⁽¹⁾

■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	
- CB Visa Infinite	330,00 €
- CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard	135,00 €
- CB Visa ou CB Mastercard	45,00 €
Pour les 18-24 ans	- 50 %
Pour les mineurs (à partir de 16 ans)	Gratuit
■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	
- CB Visa Infinite	330,00 €
- CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard	135,00 €
- CB Visa ou CB Mastercard	45,00 €
Pour les 18-24 ans	- 50 %
■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique ⁽²⁾)	
- CB V PAY	35,00 €
<i>Cette carte n'est plus commercialisée</i>	
Pour les 18-24 ans	- 50 %
Pour les mineurs (à partir de 12 ans)	Gratuit
- CB Visa Évolution (carte CB Visa à autorisation systématique ⁽²⁾)	35,00 €
Pour les 18-24 ans	- 50 %
Pour les mineurs (à partir de 12 ans)	Gratuit

Options cartes (hors cotisation cartes)

■ e-Carte Bleue ⁽³⁾ : numéro de carte bancaire virtuel à usage unique	 12,00 € par an
---	--

(1) Toutes les cartes de débit sont dotées de la fonctionnalité sans contact.

(2) Autorisation systématique: sous réserve des exceptions détaillées dans les Conditions Générales « Les Cartes de débit » de la Convention de compte et de services – Particuliers.

(3) Option non disponible pour la carte CB Visa Kapsul.

▪ Option carte Collection⁽¹⁾	
- Visuel ⁽²⁾	14,00 € par an
- Visuel avec services et série limitée métal	26,00 € par an
- Visuel métal (CB Visa Premier et CB Visa Infinite)	32,00 € par an

→ **Réduction de 20 % pour les détenteurs de Sobrio.**

▪ Option Crypto Dynamique⁽³⁾ :	
numéro au dos de la carte changeant toutes les heures	12,00 € par an

▪ Option carte Collection Crypto Voyageur⁽⁴⁾	32,00 €
--	---------

▪ Option carte Collection Crypto Tour Eiffel⁽⁴⁾	26,00 €
---	---------

→ **Réduction de 20 % pour les détenteurs de Sobrio.**

▪ Option Crédit⁽⁵⁾	
(associée à un crédit renouvelable Alterna ou Étoile avance et hors coût du crédit)	Gratuit

Cotisation cartes de retrait (par an)

▪ Carte CB Service Éclair Cirrus	30,00 €
---	---------

▪ Carte de retrait Société Générale⁽⁶⁾ (carte de retrait interne)	Gratuit
---	----------------

Cotisation carte de crédit renouvelable (par an, hors coût du crédit associé)

▪ Carte CB Visa Alterna (carte associée au crédit renouvelable Alterna)	20,00 €
En cas de détention de 2 cartes, réduction sur chacune des cartes	- 50 %

Opérations diverses (par opération)

▪ Choix du code secret⁽¹⁾	12,00 €
---	---------

▪ Envoi de carte à domicile⁽⁷⁾	Gratuit
--	----------------

▪ Réédition du code secret de la carte		
- Depuis l'Espace Client (Internet ou « l'Appli SG »)		Gratuit
- Par un conseiller (en agence, par téléphone ou par mail)	5,00 € par opération	
- Pour les détenteurs de Kapsul	7,00 € par opération	

→ **Exonération pour les détenteurs de JAZZ, de SOBRIO, les clients Banque Privée, les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite.**

- (1) Option non disponible pour la carte CB Visa Kapsul.
 (2) 1^{re} année de cotisation offerte pour les détenteurs du Module Famille de l'Option Convention Étoile de JAZZ.
 (3) Gratuité pour les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite. Option non disponible pour la carte CB Visa Kapsul.
 (4) Réservé aux cartes CB Visa et CB Visa Premier.
 (5) Non disponible sur les Cartes CB Visa Kapsul, CB V PAY et CB Visa Évolution (CB Visa à autorisation automatique). Disponible sur les cartes CB Visa Infinite exclusivement si associée à un crédit renouvelable Alterna.
 (6) Fonctionne uniquement dans les distributeurs automatiques de billets Société Générale (y compris les distributeurs automatiques de billets des anciennes agences des Banques du Groupe Crédit du Nord).
 (7) À l'exception des cartes fabriquées avec un nouveau code secret, disponibles uniquement en agence pour des raisons de sécurité.

▪ Réédition des codes e-Carte Bleue (identifiant + mot de passe)	5,00 €
▪ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque (pour utilisation abusive par le titulaire)	Gratuit
▪ Frais d'opposition (blocage) de la carte par le client (pour perte, vol ou utilisation frauduleuse par un tiers)	Gratuit
▪ Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	26,00 €
▪ Remplacement de la carte	
- Au renouvellement automatique ou en cas de dysfonctionnement	Gratuit
- En cas de détérioration ou de renouvellement anticipé	20,00 €
- À la suite d'une opposition pour perte, vol ou utilisation frauduleuse	20,00 €
→ Le choix et la réédition du code secret de la carte, le remplacement de la carte suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse sont inclus dans les cotisations JAZZ et Sobrio.	

▪ Augmentation exceptionnelle des plafonds carte	
- Depuis l'Espace Client (Internet ou « l'Appli SG »)	Gratuit
- Par un conseiller (en agence, par téléphone ou par mail)	5,00 € par opération
- Pour les détenteurs de Kapsul	7,00 € par opération

→ Exonération pour les détenteurs de JAZZ, les clients Banque Privée, les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite, les détenteurs des Services Bancaires de Base.

Cartes - Paiements et retraits

Dans un pays de la zone Euro (voir p. 58)

▪ Paiement par carte	Gratuit
▪ Retrait d'espèces	Par retrait
- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) Société Générale ⁽¹⁾	Gratuit
- Retrait d'espèces aux guichets d'un autre établissement	3,00 €
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone Euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) au-delà du nombre de retraits gratuits ci-dessous.	1,00 €

(1) Y compris les distributeurs automatiques de billets des anciennes agences des Banques du Groupe Crédit du Nord.

Nombre de retraits mensuels gratuits	Carte détenue hors JAZZ ⁽¹⁾
---	--

Cartes CB Visa Infinite - CB Visa Premier - CB Gold Mastercard	Illimité
--	----------

Cartes CB Visa - CB Mastercard	3
--------------------------------	---

Cartes CB V PAY ⁽²⁾ - CB Visa Évolution (CB Visa à autorisation systématique)	0
--	---

Carte CB Visa Kapsul	0
----------------------	---

Carte CB Service Éclair Cirrus	0
--------------------------------	---

Carte CB Visa Alterna	3
-----------------------	---

▪ Forfait de retraits DAB illimités⁽³⁾	2,00 € par mois
--	-----------------

Exonération des frais sur les retraits d'espèces
dans les distributeurs automatiques de billets (DAB).

→ **Réduction de 20 % pour les détenteurs de Sobrio.**

Dans un pays hors zone Euro	Voir p. 25
------------------------------------	------------

Solutions de paiement mobile

▪ Apple Pay⁽⁴⁾ Régler vos achats sur Internet ⁽⁵⁾ et en magasin ⁽⁵⁾	 Pay Gratuit
--	--

▪ Services Paylib - Pour régler vos achats en magasin avec votre mobile (Paylib sans contact) ⁽⁵⁾ - Pour transférer de l'argent instantanément ⁽⁶⁾ à vos proches (Paylib entre Amis)	 Gratuit
---	--

▪ Le Cashback* SG⁽⁷⁾ Bénéficiez de récompenses ⁽⁸⁾ sur vos achats chez nos partenaires, en ligne ou en magasin * Programme de récompense	LE CASHBACK  Gratuit
--	---

(1) Pour une carte détenue dans JAZZ, voir p. 15.

(2) Cette carte n'est plus commercialisée.

(3) Uniquement pour les cartes CB V PAY, CB Visa Évolution (carte CB Visa à autorisation systématique), CB Visa Kapsul, CB Visa et CB Mastercard (hors cartes détenues dans JAZZ).

(4) Apple Pay est une marque déposée d'Apple Inc.

(5) Après des commerçants acceptant ce mode de paiement.

(6) Sous réserve d'éligibilité de la banque du bénéficiaire.

(7) Réservé aux clients Société Générale majeurs et titulaires d'un compte de particuliers.
Le Cashback SG est un service géré par CFC Services SAS - 722 050 903 RCS Nanterre.
La souscription au Cashback SG nécessite l'adhésion à l'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc). Gratuit, hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à internet.

(8) Les récompenses correspondent à des sommes d'argent que les membres du Cashback SG peuvent se voir octroyer au titre d'achats auprès d'enseignes partenaires réalisés sur Internet, ou avec leur carte bancaire Société Générale auprès de certaines enseignes en magasin, et dont le montant est forfaitaire ou correspond à un pourcentage de leur achat. Voir conditions sur lecashback.sg.fr.

Porte-monnaie électronique distribué par Société Générale

■ BANXUP⁽¹⁾

BANXUP **Gratuit**

Cette offre inclut⁽²⁾ :

- un compte de monnaie électronique ouvert au nom du parent,
- une carte de paiement Mastercard à autorisation systématique et à débit immédiat (au nom de l'enfant),
- une application BANXUP dédiée à l'enfant,
- un paramétrage de la carte et du compte de monnaie électronique dans l'application mobile « l'Appli SG » ou dans l'Espace Client pour les parents.

3.2. Virements

Mineurs

Tout virement occasionnel supérieur à 500 €^(*) au débit d'un compte de dépôt et/ou livret détenu par un mineur vers un compte dont il n'est pas titulaire ou un compte externe à Société Générale, est conditionné à l'accord conjoint des représentants légaux du mineur (voir Conditions Générales des produits concernés).

(*) 500 € cumulés sur une période de 7 jours glissants

Ces conditions seront applicables à partir du 10/03/2023 pour les clients des anciennes agences de la Banque Rhône Alpes, de la Banque Nuger, de la Banque Laydernier et de la Banque Tarneaud, et à partir du 12/05/2023 pour ceux des anciennes agences Crédit du Nord, de la Banque Courtois, de la SMC et de la Banque Kolb.

■ Ajout ou suppression d'un bénéficiaire de virement



- Depuis l'Espace Client (Internet ou « l'Appli SG ») **Gratuit**
- Par un conseiller (en agence, par téléphone ou par mail) 5,00 € par opération
- Pour les détenteurs de Kapsul 7,00 € par opération

→ **Exonération pour les détenteurs de JAZZ, les clients Banque Privée, les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite, les détenteurs des Services Bancaires de Base.**

■ Domiciliation de virements bancaires

Gratuit

■ Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

(virement en euros, émis vers la France ou un pays de la zone SEPA, voir p. 58)

- (1) Le service BANXUP est une offre groupée de services proposée par Société Générale en sa qualité de distributeur de monnaie électronique de Treezor, SASU au capital de 4 690 287 EUR – 807 465 059 RCS Paris – siège social : 33 avenue de Wagram, 75017 Paris, agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorisé à fournir les services de paiement prévus au 1°, 2°, 3°, 4° b) et c), 5°, 6° 7° et 8° du II de l'article L314-1 du **Code monétaire et financier**. Les agréments sont consultables sur regafi.fr, sous le numéro 16798.
- (2) Carte réservée aux mineurs à partir de 10 ans. Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique - CB Mastercard). Souscription sous réserve d'éligibilité et d'acceptation par Treezor.

Frais par virement standard		
- Depuis l'Espace Client (Internet ou « l'Appli SG »)		Gratuit
- Traité en agence ⁽¹⁾ (cas d'un virement SEPA occasionnel émis)	8,00 €	
- Entre vos comptes Société Générale		Gratuit
Frais par virement instantané		
- Depuis l'Espace Client (Internet ou « l'Appli SG ») ⁽²⁾	0,80 €	
Frais par virement via Paylib entre amis		
- Initié depuis « l'Appli SG » ⁽²⁾		Gratuit
→ Les virements instantanés et via Paylib entre Amis sont transmis au bénéficiaire dans un délai maximum de 20 secondes.		
■ Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) (virement en euros, automatique et régulier, émis vers un pays de la zone SEPA, voir p. 58)		
Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent		Gratuit
Frais par virement permanent		
- Depuis l'Espace Client (Internet ou « l'Appli SG »)		Gratuit
- Initié ou modifié en agence	1,60 €	
Déclik Régulier	Voir p. 33	
Déclik Seuil (TrésorTempo)	Voir p. 33	
■ Réception d'un virement - SEPA (occasionnel ou permanent) (en euros en provenance d'un compte émetteur en France ou d'un autre pays de la zone SEPA, voir p. 58)		
		Gratuit

(1) Le virement de clôture de compte est gratuit.

(2) Virement instantané sous réserve d'éligibilité de la banque du bénéficiaire. Service valable uniquement en France Métropolitaine et Monaco.

3.3. Prélèvements SEPA⁽¹⁾/TIP SEPA⁽²⁾

▪ Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
▪ Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
▪ Frais d'opposition sur une opération de prélèvement SEPA	Gratuit
▪ Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
▪ TIP (frais par paiement d'un TIP SEPA)	Gratuit

3.4. Chèques

Société Générale n'applique pas de dates de valeur, à l'exception des remises de chèques à l'encaissement:

- pour les chèques en euros tirés sur des banques françaises, une date de valeur d'un jour ouvré est prise en compte pour le calcul des intérêts, en raison des délais techniques d'encaissement
- pour les autres chèques, nous consulter.

▪ Remise d'un chéquier à l'agence et renouvellement automatique (à partir de 16 ans)	Gratuit
▪ Frais d'envoi de chéquier	
Par lettre suivie	Gratuit
En recommandé simple (hors frais postaux)	4,00 €
▪ Remise de chèque en Euro	Gratuit
▪ Paiement d'un chèque en Euro	Gratuit
▪ Frais d'émission d'un chèque de banque	20,00 €

→ 1 chèque de banque par an inclus dans la cotisation JAZZ,
2 par mois inclus dans les Services Bancaires de Base,
3 par mois inclus dans la cotisation Génériss (Offre Spécifique de Services Bancaires). Illimité dans les Options Norplus et Convention Étoile de JAZZ.

▪ Frais d'opposition sur chèque(s) par l'émetteur ⁽³⁾	12,50 €
▪ Frais d'opposition sur chéquier(s) par l'émetteur ⁽³⁾	12,50 €

(1) Le prélèvement SEPA est une opération de paiement en euros, entre un créancier et un débiteur dont les comptes peuvent être situés en France ou dans n'importe quel autre pays de la zone SEPA (voir p. 58).

(2) Titre Interbancaire de Paiement SEPA. Service permettant le règlement de factures à distance par prélèvement SEPA.

(3) Pour perte ou vol. Frais inclus dans la cotisation JAZZ.

4. Offres groupées de services

4.1. SOBRIO

Services Essentiels

sobrio.

■ La carte et ses services associés

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat, carte de paiement à débit différé, ou carte de paiement à autorisation systématique⁽¹⁾). Voir p. 6.

Choix et réédition du code secret de la carte

Remplacement de la carte suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse

■ Mon assurance au quotidien (voir p. 48)

Assurance utilisation frauduleuse des moyens de paiement, perte ou vol des clés et papiers, vol d'espèces et prolongation de 24 mois de la garantie constructeur des appareils domestiques

■ Mon compte en bref

Relevé flash hebdomadaire

Notification approche du plafond de paiement carte

Notification approche du plafond de découvert autorisé

■ L'exonération des frais de tenue de compte

→ La détention de Sobrio donne accès à des services complémentaires comme l'agrégation de comptes externes et l'Option Internationale.

■ Des réductions sur des services additionnels

- Option carte Collection	- 20 %
- Option Crypto Dynamique (voir p. 7)	- 20 %
- Option carte Collection Option Voyageur (voir p. 25)	- 20 %
- Forfait d'exonération d'agios (voir p. 29)	- 20 %
- Forfait de retraits DAB illimités (voir p. 9)	- 20 %
- Mon assurance mobile (voir p. 49)	- 9 %

Cotisation à une offre groupée de services

Cotisation mensuelle des Services Essentiels Sobrio selon la carte

■ CB V PAY ⁽²⁾ ou CB Visa Évolution	7,20 €
■ CB Visa ou CB Mastercard	7,90 €
■ CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard	14,90 €
■ CB Visa Infinite	28,90 €

(1) Pour les adhérents de 15 ans: carte CB V PAY ou CB Visa Évolution (à débit immédiat). Pour les adhérents de 16-17 ans: carte CB V PAY, CB Visa Évolution, CB Visa ou CB Mastercard (à débit immédiat).

(2) Cette carte n'est plus commercialisée.

Cotisation à une offre groupée de services

Cotisation mensuelle des Services Essentiels Sobrio
selon l'âge, la carte, ou l'offre Duo :

Carte	Mineurs (à partir de 15 ans)	18-24 ans	25-29 ans	Sobrio Duo ⁽¹⁾
CB V PAY ⁽²⁾ ou CB Visa Évolution	Offert	3,00 €	5,76 €	5,04 €
CB Visa ou CB Mastercard	Offert ⁽³⁾	3,00 €	6,32 €	5,53 €
CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard	Non proposé	13,00 €	–	10,43 €
CB Visa Infinite	Non proposé	–	–	20,23 €

Pour les clients Banque Française Mutualiste, agents du secteur public :

Carte	18-24 ans	25-34 ans	Sobrio Duo ⁽¹⁾
CB V PAY ⁽²⁾ ou CB Visa Évolution	3,00 €	3,60 € ⁽⁴⁾	5,04 €
CB Visa ou CB Mastercard	3,00 €	3,95 € ⁽⁴⁾	5,53 €
CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard	7,45 € ⁽⁵⁾	7,45 € ⁽⁴⁾	10,43 €
CB Visa Infinite	14,45 € ⁽⁵⁾	14,45 € ⁽⁴⁾	20,23 €

Ces conditions ne sont pas cumulables entre elles.
Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

(1) Si 2 Sobrio sont détenus sur le même compte, l'avantage Sobrio Duo s'applique sur la cotisation Sobrio disposant de la carte la moins chère. Dans le cas où les 2 cartes sont de même niveau, la réduction est appliquée au Sobrio souscrit le plus tard.

(2) Cette carte n'est plus commercialisée.

(3) Accessible aux 16-17 ans uniquement (carte à débit immédiat).

(4) Tarification valable pendant une durée maximale de 2 ans. Perte de la réduction au plus tard à la date anniversaire des 35 ans du souscripteur.

(5) Tarification valable pendant une durée maximale de 2 ans.

4.2. JAZZ

Cette offre n'est plus commercialisée. Par exception JAZZ peut être commercialisé avec l'Option Convention Étoile exclusivement jusqu'au 10/03/2023 pour les clients des anciennes agences de la Banque Rhône Alpes, de la Banque Nuger, de la Banque Laydernier et de la Banque Tarneaud et jusqu'au 12/05/2023 pour ceux des anciennes agences Crédit du Nord, de la Banque Courtois, de la SMC et de la Banque Kolb. Après ces dates, elle ne sera plus commercialisée.

Services Essentiels

■ La carte et ses services associés

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat, carte de paiement internationale à débit différé, ou carte de paiement à autorisation systématique). Voir p. 6.

Choix et réédition du code secret de la carte

Remplacement de la carte suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse.

Forfait mensuel de 6 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets hors Société Générale (pour les cartes CB Visa et CB Mastercard).

■ Quiétis (Sécurité Bleue)

Assurance perte ou vol des moyens de paiement, papiers, clés, prolongation de 24 mois de la garantie constructeur des appareils domestiques et assurance vol ou bris accidentel de la tablette tactile ou du téléphone portable.

■ Des avantages au quotidien

Relevé de compte classé par type d'opérations.

Émission d'un chèque de banque par an.

Oppositions sur chèque(s) pour perte ou vol.

Une Facilité de caisse (sous réserve de l'acceptation de la banque).

Pour les 18-24 ans: forfait d'exonération d'intérêts débiteurs (« agios »).

■ L'exonération des frais de tenue de compte

Cotisation à une offre groupée de services

Cotisation mensuelle des Services Essentiels JAZZ selon la carte

■ CB V PAY ou CB Visa Évolution	7,85 €
■ CB Visa ou CB Mastercard	9,00 €
■ CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard	16,10 €
■ CB Visa Infinite	31,00 €

Pour les clients titulaires de Jazz Option Convention Étoile

Carte	18-24 ans	25-29 ans	À partir de 30 ans	JAZZ Duo
CB Visa	3,83 €	6,12 €	7,65 €	5,36 €
CB Visa Premier	6,84 €	10,95 €	13,69 €	9,58 €
CB Visa Infinite	15,50 €	24,80 €	31,00 €	21,70 €

Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

Avantages tarifaires

Réduction sur la cotisation annuelle des cartes de paiement supplémentaires détenues sur le compte JAZZ (sauf cartes CB Visa Infinite) - 8,00 €

Réduction sur la cotisation annuelle de la carte CB Visa Alternia - 50 %

Options de JAZZ

Ces offres ne sont plus commercialisées

▪ **Option Tranquillité** 0,70 € par mois
Service Opposition Toutes Cartes,
Service Mémoire et assurance Garantie Prix.

▪ **Option Souplesse** 2,50 € par mois
Forfait d'exonération d'intérêts débiteurs (« agios »),
exonération des frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé et assurance décès accidentel.

Réductions sur les Services Essentiels et les Options JAZZ

(Hors détenteurs de l'Option Norplus ou de l'Option Convention Étoile)

	18-24 ans	25-29 ans	JAZZ Duo
Services Essentiels	- 50 % ⁽¹⁾	- 20 % ⁽¹⁾	- 30 % ⁽²⁾
Option Tranquillité	- 50 %	- 20 %	- 30 % ⁽²⁾
Option Souplesse			-

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

(1) La réduction est applicable uniquement aux cartes CB V PAY, CB Visa Évolution, CB Visa ou CB Mastercard.

(2) Si 2 JAZZ sont détenus sur le même compte, l'avantage JAZZ Duo s'applique sur la cotisation JAZZ disposant de la carte la moins chère et sur la cotisation de l'Option Tranquillité éventuellement rattachée. Dans le cas où les 2 cartes sont de même niveau, la réduction est appliquée au JAZZ souscrit le plus tard.

■ Option Norplus

Cette offre n'est plus commercialisée.

JAZZ Option Norplus se substitue aux Conventions Norplus et Tarneaud Plus (Offres Groupées de Services ayant été commercialisées par les anciennes Banques du Groupe Crédit du Nord).

L'Option Norplus s'ajoute aux Services Essentiels JAZZ et comprend l'émission de chèques de banque en nombre illimité, 50 % de réduction la première année sur les cotisations Certi Épargne (ou Sécurité Épargne⁽¹⁾), Certificompte (ou Sécurité 12⁽¹⁾), Protection Juridique et 20 % de réduction sur: Synopsis 2⁽²⁾, les frais de dossiers de crédit à la consommation ou crédit immobilier, la location d'un coffre-fort et les droits de garde sur comptes titres ou PEA/PEA-PME. L'Option Norplus comprend également des avantages sur des prestations bancaires et assuranciellles selon le niveau d'option choisi :

Classic 0,05 € TTC par mois

Exonération des intérêts débiteurs (« agios ») s'ils n'excèdent pas 8 € par trimestre, garantie achat⁽³⁾ avec indemnité maximum de 2 000 €/an

Premier 1,55 € TTC par mois

Exonération des intérêts débiteurs (« agios ») s'ils n'excèdent pas 24 € par trimestre, garantie achat⁽³⁾ avec indemnité maximum de 3 000 €/an, 20 % de réduction sur la commission forfaitaire mensuelle du mandat de gestion d'Assurance Vie ou de capitalisation Gestion Initiale et 50% de réduction sur la première année de cotisation à l'offre de gestion déléguée Alliage Vie. Voir p.44.

Réductions sur les Services Essentiels et l'option Norplus pour les clients détenteurs de cette option

Réductions cumulables entre elles et applicables aux Services Essentiels JAZZ et à l'Option Norplus

18-24 ans	50 %
25-29 ans	20 %
2 ^e titulaire sur compte joint	30 %

(1) Voir p. 47

(2) Voir p. 2.

(3) Service opéré par Allianz IARD, Entreprise régie par le **Code des Assurances**, Société anonyme au capital de 997 967 200 euros - Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, 542 110 291 RCS Nanterre par l'intermédiaire de SPB, SAS de courtage d'assurances, au capital de 1 000 000 Euros, dont le siège social est situé 71 quai Colbert, CS 90000, 76095 Le Havre Cedex immatriculée au RCS 305 109 779 LE HAVRE et à l'ORIAS sous le numéro 07.002.642.

■ Option Convention Étoile

Cette offre et ses modules sont accessibles jusqu'au 10/03/2023 pour les clients des anciennes agences de la Banque Rhône Alpes, de la Banque Nuger, de la Banque Laydernier et de la Banque Tarneaud et jusqu'au 12/05/2023 pour ceux des anciennes agences Crédit du Nord, de la Banque Courtois, de la SMC et de la Banque Kolb. Après ces dates, elle ne sera plus commercialisée.

JAZZ Option Convention Étoile se substitue à la Convention Étoile (Offre Groupée de service commercialisée par les anciennes agences des Banques du Groupe Crédit du Nord). Elle comprend :

- L'émission de chèques de banque en nombre illimité,
- Un avantage sur prestation bancaire selon le niveau d'option choisi :

Classic	0,25 € TTC par mois
Exonération des intérêts débiteurs (« agios »)	
s'ils n'excèdent pas 8 € par trimestre	
Premier	1,11 € TTC par mois
Exonération des intérêts débiteurs (« agios »)	
s'ils n'excèdent pas 24 € par trimestre	
Infinite	2,50 € TTC par mois
Exonération des intérêts débiteurs (« agios »)	
s'ils n'excèdent pas 50 € par trimestre	

Les titulaires de l'Option Convention Étoile peuvent également souscrire un ou plusieurs des modules suivants	Cotisation supplémentaire en cas de souscription de modules Par mois TTC
Module Épargne qui comprend l'assurance Sécurité Épargne ⁽¹⁾ , Synopsis 2 ⁽²⁾ , la prise en charge des frais de transfert depuis un autre établissement sur PEL, PEA/PEA-PME, une réduction d'1 mois de cotisation sur l'offre Télésurveillance et des avantages sur des prestations bancaires et assuranciellles choisies librement : - 20 % de réduction sur les droits de garde PEA/PEA-PME, les droits d'entrée Assurance-Vie et la commission forfaitaire mensuelle du mandat de gestion d'Assurance Vie ou de capitalisation Gestion Initiale - 50% de réduction sur la première année de cotisation à l'offre de gestion déléguée Alliage Vie. Voir p. 44	Pour 1 module 3 € Pour 2 modules 5 € Pour 3 modules 7 €
Module Famille qui comprend l'Assurance Sécurité 12 ⁽¹⁾ , la Garantie Achats Internet ⁽³⁾ , une réduction d'1 mois de cotisation sur l'Assurance Habitation et/ou Automobile la 1 ^{re} année et une réduction d'un an de cotisation la 1 ^{re} année sur l'option carte collection	

(1) Voir p. 47.

(2) Voir p. 2.

(3) Service opéré par Juridica - SA au capital de 14 627 854,68 EUR - RCS Versailles 572 079 150 - Entreprise régie par le **Code des assurances** - TVA intracommunautaire : FR 69 572 079 150 - 1 place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi.

Module International qui comprend une Carte CB Visa supplémentaire incluse, l'exonération des frais Société Générale sur 4 virements non SEPA de moins de 12 500 € par an, l'exonération des frais bancaires Société Générale sur 12 paiements et 5 retraits par carte hors zone Euro ⁽¹⁾ par an, le Service de protection de votre bagage en soute et une réduction d'1 mois de cotisation sur l'offre Télésurveillance.	Pour 1 module 3 € Pour 2 modules 5 € Pour 3 modules 7 €
---	---

Réduction sur l'Option Convention Étoile (hors modules)

Réductions non cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué :	Réduction sur l'Option Convention Étoile (hors modules)
18-24 ans	50 %
25-29 ans	20 %
JAZZ DUO	30 %

4.3. KAPSUL

Cotisation à une offre groupée de services

■ Cotisation mensuelle

kapsul 2,00 €

Celle-ci inclut :

- L'ouverture, la tenue⁽²⁾ et la fermeture du compte Kapsul (sans autorisation de découvert)
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)
- Adhésion au service e-document (gratuit)
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique⁽³⁾) - CB Visa Kapsul⁽⁴⁾
- Le paiement mobile (Apple Pay et Paylib)
- Un chéquier (sur demande)

➔ **Satisfait ou remboursé⁽⁵⁾ : Société Générale s'engage à vous rembourser vos cotisations Kapsul durant la première année de souscription dans le cas où vous ne seriez pas satisfait du service.**

(1) Voir p. 58.

(2) Sont inclus les frais de tenue de compte.

(3) Autorisation systématique : sous réserve d'exceptions détaillées dans les Conditions Générales « Les Cartes de débit » de la Convention de compte et de services Particuliers.

(4) L'offre Kapsul est limitée à une seule carte.

(5) Voir modalités dans la Convention de compte et de services Particuliers sur particuliers.sg.fr ou en agence.

4.4. GÉNÉRIS : Offre Spécifique de Services Bancaires destinée aux clients en situation de fragilité financière⁽¹⁾

Cotisation à une offre groupée de services

■ Cotisation mensuelle 1,00 €⁽²⁾

Prestations et services inclus :

- L'ouverture, la tenue et la fermeture du compte,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)⁽³⁾ - CB V PAY Génériss⁽⁴⁾, CB Visa Évolution Génériss (Carte CB Visa à autorisation systématique)
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence qui tient le compte (ou autre agence si service indisponible dans l'agence qui tient le compte),
- Des virements SEPA⁽⁵⁾ :
 - 1 virement permanent initié en agence par mois,
 - 4 virements occasionnels traités en agence par mois,
 - Un nombre illimité de virements occasionnels et permanents initiés via Internet⁽⁶⁾,
- Un nombre illimité de paiements par TIP SEPA⁽⁷⁾ et prélèvements SEPA,
- 3 chèques de banque par mois,
- L'accès illimité à l'Espace Client⁽⁶⁾,
- Une alerte par SMS dès que le solde du compte passe sous le seuil de 100 €,
- La fourniture de Relevés d'Identité Bancaire,
- L'enregistrement de changement d'adresse.

Conditions tarifaires :

- Plafonnement de la commission d'intervention 4,00 € par opération
20,00 € par mois
- Plafonnement des frais de rejet de prélèvement ou TIP SEPA (dans la limite de 3 opérations de frais de rejet par mois) :
 - Pour un montant < à 10 € Montant du rejet par opération
 - Pour un montant ≥ à 10 € 10,00 € par opération
- Plafonnement d'un ensemble de frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte⁽⁸⁾ : 20,00 € par mois
200,00 € par an
- Avantage tarifaire supplémentaire :
Réduction sur le Service Éclair Consultation (voir p. 4) - 50 %

(1) Conditions de souscription et contenu de l'offre conformes au I et III de l'article R.312-4-3 du **Code monétaire et financier**.

(2) Gratuit pour les mineurs.

(3) Autorisation systématique: Sous réserve des exceptions détaillées dans les Conditions Générales « Les Cartes de débit » de la Convention de compte et de services – Particuliers.

(4) Cette carte n'est plus commercialisée.

(5) Le virement SEPA instantané n'est pas inclus dans l'Offre Génériss et fait l'objet d'une tarification (voir p. 11).

(6) Voir p. 5 et 10.

(7) Service permettant le règlement de factures à distance par prélèvement SEPA.

(8) Voir la liste exhaustive de ces frais p. 22.

4.5. Services bancaires de base

Ensemble de services bancaires rattachés à un compte ouvert dans le cadre du droit au compte prévu par les articles L.312-1 et D.312-5-1 du *Code monétaire et financier*.

Cotisation à une offre groupée de services

Cotisation mensuelle

Gratuit

Services inclus :

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- 1 changement d'adresse par an,
- La fourniture de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- La réalisation des opérations de caisse,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de la banque,
- Les paiements par prélèvement SEPA⁽¹⁾, TIP SEPA⁽²⁾ ou virement SEPA⁽³⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- Les moyens de consultation à distance du solde du compte,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - CB V PAY SBB⁽⁴⁾ ou CB Visa Évolution SBB (carte CB Visa à autorisation systématique⁽⁵⁾),
- 2 chèques de banque par mois.

Conditions tarifaires :

- Exonération des commissions d'intervention
 - Plafonnement des frais de rejet de prélèvement ou TIP SEPA (dans la limite de 3 opérations de frais de rejet par mois)
 - Pour un montant < à 10 € Montant du rejet par opération
 - Pour un montant ≥ à 10 € 10,00 € par opération
-

(1) Prélèvement en Euros débitant ou créditant des comptes ouverts dans les livres d'établissements situés dans la zone SEPA.

(2) Titre interbancaire de paiement SEPA. Service permettant le règlement de factures à distance par prélèvement SEPA.

(3) Le virement SEPA instantané n'est pas inclus dans les Services bancaires de base et fait l'objet d'une tarification (voir p. 11).

(4) Cette carte n'est plus commercialisée.

(5) Autorisation systématique: Sous réserve des exceptions détaillées dans les Conditions Générales « Les Cartes de débit » de la Convention de compte et de services – Particuliers.

5. Irrégularités et incidents

5.1. Commission d'intervention

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

- Par opération (dans la limite de 80,00 € par mois) 8,00 €

→ Tarif spécifique pour les détenteurs de l'offre Générïs (voir p. 20) et exonération pour les titulaires des Services Bancaires de Base.

5.2. Opérations particulières

- Paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit bancaire 23,00 €
- Frais par saisie attribution 133,00 €
- Frais par saisie conservatoire 133,00 €
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10 % du montant dû au Trésor Public (max. 100,00 €)
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 15,00 €
Cette lettre vous invite à approvisionner votre compte dans les meilleurs délais lorsque celui-ci est à découvert ou lorsqu'il dépasse son autorisation de découvert
- Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision : opposition, irrégularité, prescription, compte indisponible 15,00 €

5.3. Incidents de paiement

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision 15,00 € par chèque
Cette lettre est émise avant le rejet d'un chèque sans provision entraînant l'interdiction d'émettre des chèques. Vous disposez d'un délai pour régulariser votre situation.
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
 - Pour un chèque ≤ à 50 € 30,00 €
 - Pour un chèque > à 50 € 50,00 €

Conséquences de l'émission d'un chèque sans provision

Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques. Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Chèques de la Banque de France recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre les chèques. Cette interdiction est valable pour une durée de 5 ans. Cependant, la levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le client.

■ **Frais de rejet de Prélèvement pour défaut de provision - SEPA - TIP SEPA⁽¹⁾**

- | | |
|----------------------------|------------------|
| - Pour un montant < à 20 € | Montant du rejet |
| - Pour un montant ≥ à 20 € | 20,00 € |
-

■ **Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision**

- | | |
|--|----------------|
| - Pour un montant < à 20 € | Gratuit |
| - Pour un virement ≥ à 20 € à destination d'une autre banque | 20,00 € |

Les sommes perçues dans le cadre de ces forfaits par Société Générale à l'occasion du rejet d'un chèque ou d'un autre moyen de paiement, pour défaut ou insuffisance de provision, comprennent l'ensemble des frais bancaires⁽²⁾ facturés au titulaire du compte, quelles que soient la dénomination et la justification de ces sommes.

Clientèle en situation de fragilité financière⁽³⁾

Plafonnement pour l'ensemble des frais d'incident suivants, liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte :

25,00 € par mois

- Commissions d'intervention,
- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision,
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé,
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision,
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision,
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision,
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques,
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire,
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque,
- Frais de paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit bancaire.

(1) Titre Interbancaire de Paiement SEPA. Service permettant le règlement de factures à distance par prélèvement SEPA.

(2) Y compris les frais postaux d'envoi en recommandé avec AR de la lettre d'injonction dans le cas du rejet d'un chèque.

(3) Au sens de l'article R.312-4-3 du *Code monétaire et financier*. Y compris les clients détenteurs des Services Bancaires de Base identifiés comme fragiles financièrement. Pour les clients titulaires de Généris, voir montant de plafonnement spécifique voir p. 20.

6. Opérations avec l'étranger

Cours de change

[Nous consulter](#)

Ce cours correspond au prix d'échange de la devise en vigueur au moment de l'exécution de la transaction de change et communiqué par la salle des marchés de Société Générale auquel s'applique une marge commerciale, laquelle dépend du montant de la transaction et de la devise concernée.

Par exemple, pour un montant de 1 000 USD à acheter contre € le 29/08/2022, le prix d'échange est de 1,01. Le cours obtenu après application de la marge et appliqué au montant des 1 000 USD permet d'obtenir une contre-valeur de 1 004,16 €.

Change manuel

■ Encaissement de chèques de voyage⁽¹⁾

- En euros	Gratuit
- En devises	3 % du montant. Minimum 9,90 €

■ Achat et vente de billets de banque étrangers

- Commission par opération	1,5 % du montant. Minimum 6,00 €
- Commission fixe supplémentaire pour les opérations de non-clients	9,90 €

Chèques⁽²⁾

■ Encaissement de chèques étrangers

Encaissement d'un chèque en euro ou en devise tiré sur l'étranger

- Formule « Crédit accéléré »	16,74 €
- Formule « Crédit ferme »	1 ‰ du montant. Minimum 16,74 €

■ Commission de traitement sur le montant des chèques⁽³⁾ sur l'étranger

0,05 % du montant.
Minimum 14,00 €

■ Chèque présenté par une banque étrangère

0,10 % du montant.
Minimum 20,33 €

(1) Réservé à la clientèle ayant un compte Société Générale.

(2) Pour les opérations avec l'étranger, s'ajoutent, le cas échéant, les frais réclamés par le correspondant étranger ou la banque du tireur.

(3) Commission réduite de moitié pour la partie du montant supérieure à 75 000 €.

Cartes - Paiements et retraits

Dans un pays hors zone Euro⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ (voir p. 58)⁽⁴⁾

■ Commission fixe par retrait ou paiement

- Paiement par carte inférieur ou égal à 10 €	Gratuit
- Paiement par carte supérieur à 10 €	1,00 €
- Retrait d'espèces	3,00 €

■ Commission supplémentaire sur le montant du retrait ou du paiement

- Pour la carte CB Visa Infinite	2,00 %
- Pour les autres cartes	2,70 %

→ Forfait d'exonération des commissions⁽⁵⁾ Société Générale sur un certain nombre d'opérations inclus dans l'Option Internationale selon les niveaux (voir p. 26) et dans le module International de l'option Convention Étoile de JAZZ (voir p. 19).

■ Option Voyageur⁽⁶⁾ 26,00 € par an

Exonération des commissions⁽⁵⁾ Société Générale sur tous les paiements par carte et sur tous les retraits par carte dans un distributeur automatique de billets hors zone Euro.

- Option carte Collection Crypto Voyageur⁽⁷⁾ 32,00 € par an

→ Réduction de 20 % pour les détenteurs de Sobrio.

(1) Pour des opérations en devises ou en euros.

(2) Les retraits et paiements effectués en devises sont convertis en euros par Visa ou Mastercard, conformément aux conditions de change de ce dernier au jour de réception de l'opération.

(3) Gratuité pour les opérations réalisées en franc pacifique (Polynésie, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna).

(4) Voir p. 6.

(5) Hors commissions de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.

(6) Disponible sur les cartes CB Visa Évolution, CB Visa, CB Visa Premier et CB Visa Infinite.

(7) Réservé aux cartes CB Visa et CB Visa Premier.

Option internationale (accessible à partir de 16 ans⁽¹⁾)⁽²⁾

Offre réservée aux détenteurs de Sobrio et de JAZZ

Initial 10,00 € par mois

Exonération des commissions⁽³⁾ Société Générale sur 6 paiements par carte et 2 retraits⁽⁴⁾ par carte hors zone Euro par mois.

Intense 17,50 € par mois

Exonération des commissions⁽³⁾ Société Générale sur tous les paiements et retraits⁽⁴⁾ par carte hors zone Euro.

Illimité 25,00 € par mois

Exonération des commissions⁽³⁾ Société Générale sur tous les paiements et retraits⁽⁴⁾ par carte hors zone Euro, ainsi que tous les virements occasionnels non SEPA⁽⁵⁾ émis ou reçus.

Étudiants de moins de 30 ans⁽⁶⁾ 2,00 € par mois

Exonération des commissions⁽³⁾ Société Générale sur tous les paiements et retraits⁽⁴⁾ par carte hors zone Euro, ainsi que tous les virements occasionnels non SEPA⁽⁵⁾ émis ou reçus.

Réductions sur l'Option Internationale

18-24 ans	25-29 ans	Banque Française Mutualiste (25-34 ans)	Sobrio Duo JAZZ Duo
- 50 %	- 20 %	- 50 % ⁽⁷⁾	- 30 % ⁽⁸⁾

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué. Le niveau Étudiant ne bénéficie d'aucune réduction.

(1) Les mineurs à partir de 16 ans ont accès au seul niveau Étudiants.

(2) Contrats souscrits avant le 30/03/2016, par mois: Niveau 1 à 3,75 €, Niveau 2 à 11,50 €, Niveau 3 à 16,00 €.

(3) Hors commission de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.

(4) Dans un distributeur automatique de billets.

(5) Voir p. 27, 28.

(6) Sur présentation d'un justificatif du statut d'étudiant en cours de validité.

(7) Réduction de 50 % pendant une durée maximale de 2 ans (hors niveau Étudiants) à compter de la date de souscription aux Services Essentiels entre 25 et 34 ans, sans pouvoir excéder la date anniversaire des 35 ans du souscripteur.

(8) Si 2 Sobrio ou 2 JAZZ sont détenus sur le même compte, l'avantage Sobrio Duo ou JAZZ Duo s'applique sur la cotisation de l'Option internationale éventuellement rattachée.

Virement vers l'étranger

■ Émission d'un virement SEPA

(en euros émis vers un pays de la zone SEPA, voir p. 58)

Voir p. 10

■ Ajout ou suppression d'un bénéficiaire de virement



Voir p. 10

- Depuis l'Espace Client (Internet ou « l'Appli SG »)

Gratuit

- Par un conseiller (en agence, par téléphone ou par mail) 5,00 € par opération

- Pour les détenteurs de Kapsul 7,00 € par opération

→ Exonération pour les détenteurs de JAZZ, de SOBRIO, les clients Banque Privée, les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite.

■ Émission d'un virement non SEPA⁽¹⁾

(virement en devises, ou en euros hors zone SEPA)

Frais par virement occasionnel non SEPA⁽²⁾ :

Initié depuis votre Espace Client ou depuis « l'Appli SG »⁽³⁾

Options de frais possibles	« Share » ⁽⁴⁾	« Our » ⁽⁵⁾
Virement ≤ 500 €	9,00 €	9,00 € + 23,00 €
Virement > 500 €	13,00 €	13,00 € + 23,00 €

Traité en agence

Options de frais possibles	« Share » ⁽⁴⁾	« Our » ⁽⁵⁾	« Ben » ⁽⁶⁾
Virement ≤ 500 €	13,00 €	13,00 € + 23,00 €	-
Virement > 500 €	0,10 % du montant (min. 26,00 € max. 70,00 €)	0,10 % du montant (min. 26,00 € max. 70,00 €) + 23,00 €	-

L'option de frais « Share » est obligatoire pour tout virement vers un pays de l'EEE⁽⁷⁾, quelle qu'en soit la devise.

(1) Frais Société Générale sur 4 virements occasionnels non SEPA de moins de 12 500 € par an inclus dans la cotisation du module International de l'Option Convention Étoile de JAZZ voir p. 19 et tous les virements occasionnels non SEPA inclus dans l'option Internationale « illimité » et « étudiants de moins de 30 ans » voir p. 26.

(2) S'ajoutent le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du bénéficiaire.

(3) Voir tarifs p. 5.

(4) Seuls les frais facturés par Société Générale sont à la charge du donneur d'ordre.

(5) Tous les frais sont à la charge du donneur d'ordre (incluant les frais des banques étrangères).

(6) Les frais par virement facturés par Société Générale sont à la charge du bénéficiaire. Cette option n'est pas disponible sur Internet.

(7) Voir p. 58.

À noter

Société Générale convertira automatiquement les ordres de virements suivants :

- ordres de virement libellés en euro émis à destination de bénéficiaires situés dans certains pays en dehors de la zone SEPA, ou dans la zone SEPA lorsqu'une telle conversion est permise par la réglementation.
- ordres de virement libellés en USD émis à destination de bénéficiaires situés hors États-Unis d'Amérique.

Pour en savoir plus, consultez les conditions générales de la Convention de compte et de services Particuliers.

Virement en provenance de l'étranger

■ Réception d'un virement - SEPA

(en euros en provenance d'un pays de la zone SEPA, voir p. 58)

Gratuit

Voir p. 11

■ Réception d'un virement - Non SEPA

(virement dans une devise autre que l'euro et/ou virement en provenance d'un pays en dehors de la zone SEPA, voir p. 58)

Frais par virement non SEPA⁽¹⁾ :

- Virement ≤ 150 €

Gratuit

- Virement > 150 €

22,00 €

Certaines instructions de virements sont transmises entre banques par l'intermédiaire du réseau sécurisé de la Société de Télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT). Compte tenu du caractère international de ce réseau, les données relatives aux virements peuvent être communiquées à des autorités étrangères.

Pour en savoir plus, consultez la « Notice d'information SWIFT » sur particuliers.sg.fr

(1) S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du donneur d'ordre.

7. Découverts et crédits

Une notice - Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France - est tenue à la disposition de la clientèle en agence et sur particuliers.sg.fr.

7.1. Facilité de caisse ou découvert

■ Facilité de caisse (Facilité Temporaire de Trésorerie) ou Découvert ponctuel*

[Nous consulter](#)

* Le TAEG est indiqué sur les relevés de compte et susceptible de variation à chaque trimestre civil.

Pour information, le TAEG appliqué au 1^{er} septembre 2022 pour les Facilités de caisse, découverts et dépassements varie de 4,93 % à 21,10 %. Par exemple, pour une Facilité de caisse de 1 000 €, le TAEG est de 21,10 % (taux en vigueur au 3^e trimestre 2022).

■ Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs (« agios »)

(non compris dans le TAEG)

7,00 € par trimestre

→ Pas de minimum forfaitaire pour les détenteurs de Piano, du forfait d'intérêts débiteurs ou des options Souplesse, Norplus et Convention Étoile de JAZZ.

■ Forfait d'intérêts débiteurs⁽¹⁾

- Forfait d'exonération d'agios

À hauteur d'une utilisation de 1 000 € de découvert pendant 7 jours par mois

2,50 € par mois

→ Réduction de 20 % pour les détenteurs de Sobrio.

■ PIANO

30,00 € par an

Cette offre n'est plus commercialisée

Forfait d'exonération d'intérêts débiteurs (« agios »), exonération des frais de mise en opposition sur chèques perdus ou volés et assurance décès accidentel.

(1) Forfaits d'exonérations d'intérêts débiteurs (agios) spécifiques inclus dans JAZZ et son Option Souplesse. Voir p. 15 et p. 16.

7.2. Crédits à la consommation

■ Crédit renouvelable Alterna (ou Étoile avance⁽¹⁾)

Taux et conditions d'utilisation

[Nous consulter](#)

■ Crédits amortissables

Expresso, Étoile Express⁽¹⁾, Expresso Développement Durable

(financement de travaux d'économie d'énergie - liste des travaux éligibles sur ademe.fr),

Crédit Compact (regroupement de crédits à la consommation)

- Taux

[Nous consulter](#)

- Frais de dossier⁽²⁾⁽³⁾

(minimum 60,00 € - maximum 150,00 €)

1 % du montant du prêt

- Frais d'aménagement des mensualités

30,00 €

- Frais de report des échéances

Gratuit

Prêt Étudiant Évolutif (ou Étoile Étude⁽¹⁾)

- Taux

[Nous consulter](#)

- Frais de dossier⁽³⁾

30,00 €

- Frais d'aménagement des mensualités

30,00 €

- Frais pour décaissements programmés

16,00 €

- Frais de report des échéances

Gratuit

■ Lettre de relance sur échéance impayée

Gratuit

7.3. Crédits immobiliers et crédits d'investissement divers

Conditions communes aux crédits immobiliers et aux crédits d'investissement divers

■ Taux d'intérêts

■ Assurance Emprunteur

Les tarifs sont fonction de l'âge et de l'état de santé de l'emprunteur à l'adhésion, du type de projet et du mode de remboursement (prêt amortissable ou in fine).

[Nous consulter](#)

■ Assurance Perte d'Emploi (facultative)

Les frais de dossier représentent la rémunération de la banque pour l'étude et le montage d'un dossier de crédit.

Ils sont inclus dans le TAEG (Taux Annuel Effectif Global).

(1) Cette offre est accessible jusqu'au 10/03/2023 pour les clients des anciennes agences de la Banque Rhône Alpes, de la Banque Nuger, de la Banque Laydernier et de la Banque Tarneaud et jusqu'au 12/05/2023 pour ceux des anciennes agences Crédit du Nord, de la Banque Courtois, de la SMC et de la Banque Kolb.

(2) Néant pour Expresso Développement Durable.

(3) 20 % de réduction pour les détenteurs de JAZZ Option Norplus.

Frais de dossier⁽¹⁾, pour les prêts suivants :		
- Prêt immobilier à taux fixe, Prêt Conventionné,	1 % du montant	
Crédit Relais, Prêt Développement Durable,	Min. 300,00 €	
Optis, Edifio, Crédit Lombard, Crédit de Trésorerie,	Max. 1 000,00 €	
Libertimmo 1 ⁽²⁾ , Valorimmo ⁽²⁾		
Frais de dossier⁽¹⁾⁽³⁾, pour le Prêt immobilier en Francs Suisses		
Soit une contre-valeur en euros de min 318,00 €	1 % du montant	
et en Max 1 272 € basé sur le cours de change	Min. 300,00 CHF	
du 29/08/2022 : 1 CHF = 1,06 €	Max. 1 200,00 CHF	
Frais de dossier⁽¹⁾, pour le Prêt à l'Accession Sociale (PAS)		
	1 % du montant	
	Min. 300,00 €	
	Max. 500,00 €	
Frais de dossier, pour le Prêt d'épargne logement, le Prêt à taux Zéro et l'Eco-prêt à taux zéro		
		Néant
Frais de modularité des prêts immobiliers à taux fixe, à taux révisable ou mixte et prêts Développement Durable, dans la limite des conditions contractuelles		
		Néant
Frais pour traitement spécifique⁽⁴⁾ donnant lieu à l'établissement d'un avenant ou d'une offre modificative y compris dans le cadre d'un transfert		
	1 % du capital dû	
	Min. 300,00 €	
	Max. 900,00 €	
Lettre de relance sur échéance impayée		Gratuit
Demande de décompte de remboursement anticipé ou réédition de tableau d'amortissement (par dossier)		
- Offre émise jusqu'au 30/06/2016		25,00 €
- Offre émise depuis le 01/07/2016		Gratuit

7.4. Cautions émises par la banque

Caution Loyer Jeunes Actifs		
- Frais d'acte		30,00 €
- Commission d'engagement	2 % par an du montant de la caution	
Autres Cautions Émises		
- Frais d'acte		41,50 €
- Commission d'engagement		Nous consulter

(1) 20 % de réduction pour les détenteurs de JAZZ Option Norplus.

(2) Cette offre est accessible jusqu'au 10/03/2023 pour les clients des anciennes agences de la Banque Rhône Alpes, de la Banque Nuger, de la Banque Laydernier et de la Banque Tarneaud et jusqu'au 12/05/2023 pour ceux des anciennes agences Crédit du Nord, de la Banque Courtois, de la SMC et de la Banque Kolb.

(3) Les frais de dossier seront mentionnés en Euros dans les offres de Prêts immobiliers en Francs Suisses émises par les anciennes agences de la Banque Laydernier jusqu'au 10/03/2023

(4) Dans le cadre d'une substitution d'assurance emprunteur, portant sur un crédit immobilier soumis aux articles L313-1 et suivants du **Code de la consommation**, aucun frais n'est perçu pour l'émission d'une offre modificative (si la substitution intervient alors que l'offre émise n'est pas encore acceptée) ou bien pour l'émission d'un avenant.

8. Épargne et placements financiers

8.1. Épargne bancaire

Comptes et livrets d'épargne

Taux au 1^{er} août 2022

▪ Livret A	2,00 % ⁽¹⁾
▪ Livret de Développement Durable et Solidaire	2,00 % ⁽¹⁾
▪ Livret d'Épargne Populaire	4,60 % ⁽¹⁾
▪ Livret Jeune	2,00 % ⁽²⁾
▪ Livret Épargne Plus Société Générale	
- Taux standard	0,05 % ⁽³⁾⁽⁴⁾
- Taux majoré d'une prime de fidélité	0,15 % ⁽³⁾⁽⁵⁾

Taux au 1^{er} janvier 2023

▪ Compte sur livret	0,10 % ⁽³⁾
---------------------	-----------------------

→ Versements et retraits possibles à tout moment⁽⁶⁾. Rémunération du 1^{er} jour de la quinzaine qui suit le dépôt, jusqu'au dernier jour de la quinzaine précédant le retrait. Intérêts calculés par quinzaine civile en retenant le nombre de jours réels.

-
- (1) Taux nominal annuel net d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux, susceptible de modification par les pouvoirs publics.
- (2) Taux nominal annuel net d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux, modifiable à tout moment par Société Générale.
- (3) Taux nominal annuel brut avant impôt sur le revenu et prélèvements sociaux, modifiable à tout moment par Société Générale.
- (4) Taux standard qui s'applique sur l'ensemble de l'épargne hors épargne stable.
- (5) Le taux majoré (taux standard + prime de fidélité) s'applique sur les dépôts stables qui restent sur le livret pendant 6 mois complets consécutifs. Il est calculé sur le plus petit solde d'encours des 12 dernières quinzaines d'intérêts.
- (6) Sous réserve, pour certains comptes et livrets, de maintenir un solde minimum pour éviter leur clôture et/ou un montant minimum par opération.

Services d'épargne associés aux comptes et livrets

- **Déclic Régulier**
(virements automatiques du compte bancaire vers un compte ou livret d'épargne Société Générale) **Gratuit**
- **Déclic Seuil (TrésorTempo)**
(virements automatiques en fonction du solde du compte bancaire vers un compte ou livret d'épargne Société Générale) **Gratuit**
- **Service d'épargne solidaire**
(reversement de tout ou partie des intérêts à 1, 2 ou 3 associations) **Gratuit**

Épargne logement

Taux au 1^{er} août 2022

- **Compte Épargne Logement** 1,25 %⁽¹⁾
- **Plan Épargne Logement** 1,00 %⁽¹⁾
- **Transfert dans un autre établissement (CEL, PEL)** 75,00 €

Épargne à terme

- **Plan Épargne Bancaire** **Nous consulter**
Ce produit n'est plus commercialisé.
Composé d'un ou plusieurs comptes à terme et d'un compte sur livret, rémunéré à un taux fixe (TNAB) garanti pendant 8 ans sous réserve de garder les fonds bloqués jusqu'au 8^e anniversaire.
- **Plan d'Épargne Populaire** **Nous consulter**
Ce produit n'est plus commercialisé.
- **Transfert dans un autre établissement (PEP)** 75,00 €

(1) Taux nominal annuel brut hors impôt sur le revenu et hors prélèvements sociaux.

8.2. Placements financiers

Valeurs mobilières⁽¹⁾

Tout ordre annulé ou transmis non exécuté est gratuit

■ Transactions sur internet⁽²⁾

Bourse Euronext⁽³⁾

Ordre au comptant

(pour les comptes titres ordinaires, PEA et PEA PME)

- Commission proportionnelle ⁽⁴⁾		
- Ordre ≤ 2 000 €		0,50 %
- Ordre de plus de 2 000 € jusqu'à 8 000 €		0,45 %
- Ordre > 8 000 €		0,35 %
- Minimum de perception sur compte titres ordinaire ⁽⁵⁾⁽⁶⁾		
		6,00 €

Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat sur internet portant sur 100 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 2 000 €		
	10,00 €	0,50 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.

S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

→ Réduction de 30 % des frais de courtage sur la Bourse Euronext (commission proportionnelle, minimum de perception) pour les détenteurs du Service Bourse (voir p. 44).

(1) Actions et titres assimilés, hors refacturation de la taxe sur les transactions financières applicable sur les valeurs éligibles.

(2) Espace Client et application mobile « l'Appli SG ». Voir tarifs p. 5.

(3) Titres négociables en euros sur Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles.

(4) Barème applicable dès le 1^{er} euro (et non par tranche), calculé sur le montant brut négocié.

(5) Conformément à la loi PACTE, aucun minimum de perception n'est appliqué pour un ordre passé sur un PEA ou PEA PME.

(6) Dans certains cas les frais sont plafonnés à la moitié du montant brut de la négociation : petits ordres d'achat de bons et de droits ou petits ordres de vente sur bourse Euronext.

**Ordre avec Service de Règlement Différé (SRD)
exclusivement sur Euronext Paris
et sur un compte titres ordinaire⁽¹⁾**

	À l'achat	À la vente
- Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD) ⁽²⁾	0,025 % par jour ⁽³⁾	Gratuit
- Prorogation d'un ordre passé au SRD		
- Commission proportionnelle	0,40 %	0,40 %
- Commission fixe	4,50 €	4,50 €
- Minimum de perception	15,00 €	15,00 €

Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat au SRD, sur Internet, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :		
Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)	10,00 €	0,25 %
Vous passez un ordre de vente au SRD, sur Internet, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :		
Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)	0,00 €	0,00 %

**Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.
S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.**

→ **Réduction de 30 % des commissions de Règlement Différé pour les détenteurs du Service Bourse (voir p. 44).**

(1) Le SRD n'est pas autorisé dans un PEA ou PEA PME.

(2) Gratuité à hauteur de la quantité vendue pour un ordre d'achat et un ordre de vente exécutés au SRD sur la même valeur et dans la même journée de Bourse.

(3) Taux appliqué chaque jour au solde par valeur des positions espèces SRD (achats-ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions. CRD extériorisée et prélevée via le compte de liquidation en fin de mois.

Bourse étranger⁽¹⁾⁽²⁾

Ordre au comptant (pour les comptes titres ordinaires, PEA et PEA PME)

- Commission proportionnelle	0,50 %
- Minimum de perception sur bourse US ⁽³⁾ sur un compte titres ordinaire ⁽⁴⁾	16,00 €
- Minimum de perception sur les autres places étrangères ⁽⁵⁾ sur un compte titres ordinaire ⁽⁴⁾	40,00 €

Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat sur internet sur la bourse US portant sur 200 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 4 000 € :	20,00 €	0,50 %
Vous passez un ordre d'achat sur internet sur une place étrangère hors US portant sur 200 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 4 000 € :	40,00 €	1,00 %

**Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.
S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.**

→ Réduction de 30 % des frais de courtage sur la Bourse Étranger
(commission proportionnelle, minimum de perception) pour les détenteurs
du Service Bourse (voir p. 44).

(1) Allemagne, Angleterre, Canada, Italie, Suisse, USA (NYSE, Nasdaq).

(2) Tarification hors éventuelles taxes locales et commissions facturables le cas échéant par les opérateurs de marché et correspondants étrangers.

(3) NYSE et Nasdaq

(4) Conformément à la loi PACTE, aucun minimum de perception n'est appliqué pour un ordre passé sur un PEA ou PEA PME.

(5) Allemagne, Angleterre, Canada, Italie, Suisse. Liste susceptible d'évoluer.

■ Transactions en agence

Bourse Euronext⁽¹⁾

Ordre au comptant	En agence ou au 3933 ⁽²⁾ /3450 ⁽²⁾	
	Compte titres ordinaire	PEA PEA PME
- Commission proportionnelle ⁽³⁾		
- Ordre ≤ 8 000 €	1,40 %	1,20 %
- Ordre de plus de 8 000 € jusqu'à 15 000 €	1,20 %	1,20 %
- Ordre > 15 000 €	1,10 %	1,10 %
- Commission fixe	4,50 €	Néant
- Minimum de perception ⁽⁴⁾	15,50 €	Néant

Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat en agence sur un compte titres ordinaire portant sur 100 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 2 000 € :	32,50 €	1,63 %
Vous passez un ordre d'achat en agence sur un PEA portant sur 100 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 2 000 € :	24,00 €	1,20 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.
S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

→ Réduction de 30 % des frais de courtage sur la Bourse Euronext (commission proportionnelle, commission fixe, minimum de perception) pour les détenteurs du Service Bourse (voir p. 44).

(1) Titres négociables en euros sur Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles

(2) Service gratuit + prix appel.

(3) Barème applicable dès le 1^{er} euro (et non par tranche), calculé sur le montant brut négocié.

(4) Dans certains cas les frais sont plafonnés à la moitié du montant brut de la négociation : petits ordres d'achat de bons et de droits ou petits ordres de vente sur bourse Euronext.

Ordre avec Service de Règlement Différé (SRD)

exclusivement sur Euronext Paris

et sur un compte titres ordinaire⁽¹⁾

	À l'achat	À la vente
- Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD) ⁽²⁾	0,025 % par jour ⁽³⁾	Gratuit
- Prorogation d'un ordre passé au SRD		
- Commission proportionnelle	0,40 %	0,40 %
- Commission fixe	4,50 €	4,50 €
- Minimum de perception	15,00 €	15,00 €

Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat au SRD, en agence, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :		
	70,50 €	1,76 %
Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)	10,00 €	0,25 %
Vous passez un ordre de vente au SRD, en agence, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :		
	60,50 €	1,51 %
Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)	0,00 €	0,00 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.

S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

→ Réduction de 30 % des commissions de Règlement Différé pour les détenteurs du Service Bourse (voir p. 44).

(1) Le SRD n'est pas autorisé dans un PEA ou PEA PME.

(2) Gratuité à hauteur de la quantité vendue pour un ordre d'achat et un ordre de vente exécutés au SRD sur la même valeur et dans la même journée de Bourse.

(3) Taux appliqué chaque jour au solde par valeur des positions espèces SRD (achats-ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions. CRD extériorisée et prélevée via le compte de liquidation en fin de mois.

Bourse étranger⁽¹⁾⁽²⁾

Ordre au comptant	Compte titres ordinaire	PEA PEA PME
- Commission proportionnelle	1,66 %	1,20 %
- Minimum de perception	60,00 €	Néant

Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat en agence sur un compte titres ordinaire portant sur 200 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 4 000 € :	66,40 €	1,66 %
Vous passez un ordre d'achat en agence sur un PEA portant sur 200 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 4 000 € :	48,00 €	1,20 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

→ Réduction de 30 % des frais de courtage sur la Bourse Étranger (commission proportionnelle, minimum de perception) pour les détenteurs du Service Bourse (voir p. 44).

(1) Angleterre, Canada, Suisse, USA, zone Euro. Autre pays, nous consulter.

(2) Tarification hors éventuelles taxes locales et commissions facturables le cas échéant par les opérateurs de marché et correspondants étrangers.

Autres valeurs mobilières

Souscription d'OPC⁽¹⁾

- OPC gérés par les sociétés de gestion partenaires de Société Générale⁽²⁾ et OPC gérés par les sociétés de gestion indirectement liées à Société Générale via un accord de sous-distribution **Gratuit**
 - Autres OPC (frais forfaitaires) **Gratuit⁽³⁾**
-

Attention, la gratuité ne concerne que les frais d'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

Autres souscriptions

- Souscription aux émissions d'actions **Gratuit**
 - Achat sur introduction sur un marché géré par Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles **Gratuit**
 - Souscription aux émissions de titres de créances (obligations, EMTN) **Nous consulter**
-

■ Opérations sur titres (OST)

En cas de négociation de droits, bons ou rompus, à l'initiative du client ou par le Conservateur suite à la réponse du client à l'OST, la négociation donne lieu à la tarification habituelle pour les ordres sur Bourse Euronext et Étranger. Voir transactions sur valeurs mobilières

Minimum de perception⁽⁴⁾ sur un compte titres ordinaire⁽⁵⁾

- Vente d'actions consécutive à certaines OST 9,00 €
 - Achat ou vente de droits 5,00 €
-

(1) Organisme de Placement Collectif.

(2) OPC gérés par Société Générale Gestion et certains OPC gérés par le groupe Amundi, SG 29 Haussmann, Primonial.

(3) Hors frais prévus dans la documentation réglementaire.

(4) Les frais n'excèdent pas la moitié du montant de l'ordre.

(5) Conformément à la loi PACTE, aucun minimum de perception n'est appliqué pour les OST passées sur un PEA ou PEA PME.

Conservation et gestion

■ Droits de garde⁽¹⁾⁽²⁾

Titres

- Actions et emprunts Société Générale, OPC gérés par les sociétés de gestion partenaires de Société Générale⁽³⁾, titres des sociétés privatisées pendant 18 mois⁽⁴⁾, titres détenus par des clubs d'investissement Société Générale.

Gratuit

Autres titres

- Commission proportionnelle⁽⁵⁾

- Tranche de capitaux ≤ 50 000 €	0,30 %
- Tranche de capitaux de plus de 50 000 € jusqu'à 150 000 €	0,20 %
- Tranche de capitaux > 150 000 €	0,10 %

- Commission fixe 4,50 € par ligne

- Minimum de perception sur compte titres ordinaire⁽⁶⁾ 25,00 € par compte

Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
--------------------------------	---------------	--------------------------

Vous détenez un compte de titres valorisé à 20 000 € au 31/12, composé de 10 lignes de titres distinctes. Au titre des droits de garde de ces valeurs, vous acquitterez :	105,00 €	0,53 %
---	----------	--------

→ Réduction de 30 % des droits de garde pour les détenteurs du Service Bourse (voir p. 44).

(1) Prélèvés sur votre compte en début d'année civile, calculés sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.

(2) 20 % de réduction sur les droits de garde sur compte-titre, PEA ou PEA-PME pour les détenteurs de JAZZ option Norplus. 20 % de réduction sur les droits de garde sur PEA ou PEA-PME pour les détenteurs du module Épargne de l'option Convention Étoile de JAZZ

(3) OPC gérés par Société Générale Gestion et certains OPC gérés par le groupe Amundi, SG 29 Haussmann, Primonial.

(4) Pour les titres acquis dans le cadre d'opérations d'ouverture du capital.

(5) Barème applicable par tranche de valorisation par compte titres (ordinaire, PEA et PEA PME)

(6) Les PEA et PEA PME ne sont pas soumis au minimum de perception par compte.

■ Frais de tenue de compte titres

- Forfait annuel par compte titres (ordinaire⁽¹⁾, PEA ou PEA PME⁽²⁾) 17,50 €

Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous détenez un compte de titres valorisé à 20 000 €. Au titre de la gestion annuelle de ce compte, vous acquitterez :	17,50 €	0,09 %

→ Frais de tenue de compte titres offerts si au moins un ordre d'achat en bourse ou une souscription d'OPC est exécuté :

- entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023 inclus sur un compte titres ordinaire,
- entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 inclus sur un compte titres PEA ou PEA PME.

Pour les PEA ou PEA PME, les frais de tenue de compte et la commission proportionnelle des droits de garde sont plafonnés à 0,40 %.

■ Frais de gestion - PEA ou PEA PME

- Transfert de PEA ou PEA PME dans un autre établissement
Commission par ligne 12,00 €

L'ensemble des frais de transfert est plafonné à 150 €

Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous transférez un PEA de 20 000 € composé de 5 lignes de titres. Au titre de cette opération, vous acquitterez :	60,00 €	0,30 %

- Incorporation de titres cotés au nominatif pur 35,00 € par ligne
- Frais de gestion des titres cotés au nominatif pur **Gratuit**
- Frais de gestion des titres non cotés au nominatif pur 25,00 € par ligne et par an
- Frais de dossier (achat ou vente sur titres non cotés) 1,20 % par ordre, avec un maximum de 340,00 €
- Autre mouvement sur titres non cotés (conversion, échange...) 1,20 % par ordre, avec un maximum de 40,00 €

(1) Prélevé sur votre compte chaque année en août si le compte titres ordinaire comporte au moins une ligne valeur au 30 juin. Droits de garde non inclus.
(2) Prélevé sur votre compte chaque début d'année si le compte titres PEA ou PEA PME comporte au moins une ligne valeur au 31 décembre de l'année précédente. Droits de garde non inclus.

Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous incorporez au nominatif pour 4 lignes de titres pour un total de 20 000 €. Au titre de cette opération, vous acquitterez :	140,00 €	0,70 %
Vous achetez une ligne de 30 000 € de titres non cotés, les frais de dossier pour cette opération seront :	340,00 €	1,13 %

Attention : s'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

■ Frais de gestion - Compte titres ordinaire

- Virement de titres dans un autre établissement
 - Titres conservés en France, Pays-Bas, Belgique 12,00 € par ligne
 - Titres conservés dans tout autre pays 50,00 € par ligne
- Incorporation de titres cotés au nominatif pur 35,00 € par ligne

Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous transférez une ligne de titres de 20 000 € (titres conservés en France, Pays-Bas ou Belgique), vous acquitterez :	12,00 €	0,06 %
Vous transférez une ligne de titres de 20 000 € (titres conservés hors France, Pays-Bas et Belgique), vous acquitterez :	50,00 €	0,25 %

Attention, s'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

Or

■ Opération sur or

- Achat ou vente (en % du montant)⁽¹⁾ 4 %
- Minimum de perception (par type de pièce) 50,00 €
- Commission fixe d'ensachage, par sachet (achat de pièces) 8,00 €
- Retrait ou versement d'or en agence équipée d'un LOE⁽²⁾
(en % du montant) 0,8 %
- Frais en cas de non retrait dans le délai convenu 50,00 €

Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat portant sur des pièces d'or pour un total de 20 000 € livrées dans un sachet :	808,00 €	4,04 %

(1) Négociation augmentée des frais de port TTC.

(2) Local dédié aux opérations exceptionnelles. Se renseigner auprès de votre Conseiller pour connaître l'agence la plus proche équipée d'un LOE.

■ Droits de garde sur or⁽¹⁾		
- Commission proportionnelle à la valeur de chaque ligne		1,00 % par an
- Frais fixe par ligne valeur		12,00 € par an
- Minimum de perception par ligne valeur		30,00 € par an

	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
--	------------------	-----------------------------

Pour vous aider à comprendre : Vous détenez, au 31/12, des valeurs Or conservées chez Société Générale, composées de 2 lignes valeur distinctes de 6 000 € et 14 000 €. Au titre des droits de garde de ces valeurs, vous acquitterez :	224,00 €	1,12 %
--	----------	--------

Offre Bourse

■ Déclic Bourse et Déclic Bourse PEA (Abonnement d'épargne)		
- Service de versements programmés en OPC sur compte titres ordinaire ou sur PEA.		Gratuit
■ Service Bourse		
- Ensemble de services pour vous accompagner dans vos investissements en bourse		14,50 € par mois

Services de gestion déléguée

■ Alliage Gestion⁽²⁾		
- Jusqu'à 15 000 € en compte titres ou PEA		5,00 € par mois
- De 15 000 à 75 000 € en compte titres ou PEA		14,50 € par mois
- Jusqu'à 15 000 € en assurance vie ⁽³⁾		5,00 € par mois
- De 15 000 à 100 000 € en assurance vie ⁽³⁾		14,50 € par mois
- Au-delà de ces montants ⁽³⁾		43,50 € par mois
■ Gestion initiale⁽⁴⁾		
Commission forfaitaire par contrat d'assurance vie ou de capitalisation éligible		
- Pour un encours inférieur ou égal à 100 000 EUR ⁽⁵⁾⁽⁶⁾		20,00 € par mois
- Pour un encours de plus de 100 000 EUR ⁽⁵⁾⁽⁶⁾		32,00 € par mois
- Frais d'arbitrage des supports dans le cadre de la Gestion initiale		Inclus

- (1) Prélèvements sur votre compte en début d'année civile, calculés sur la valeur des dépôts Or comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.
- (2) Alliage Gestion est accessible à partir de 7 500 €. Cette tarification est établie sur la base du montant des encours sous gestion constaté le dernier jour ouvré du mois. Elle peut donc évoluer en fonction de la valorisation des actifs sous gestion et/ou des retraits ou apports d'espèces effectués dans le cadre du mandat.
- (3) 50 % de réduction sur la première année de cotisation à l'offre de gestion déléguée Alliage Vie pour les détenteurs de JAZZ option Norplus Premier et du module Épargne de l'option Convention Étoile de JAZZ.
- (4) Cette offre est accessible jusqu'au 10/03/2023 pour les clients des anciennes agences de la Banque Rhône Alpes, de la Banque Nuger, de la Banque Laydernier et de la Banque Tarneaud et jusqu'au 12/05/2023 pour ceux des anciennes agences Crédit du Nord, de la Banque Courtois, de la SMC et de la Banque Kolb.
- (5) 20 % de réduction pour les détenteurs de JAZZ option Norplus Premier et du module Épargne de l'option Convention Étoile de JAZZ.
- (6) 200 000 EUR pour les mandats de Gestion Initiale souscrits avant le 01/05/2016.

■ Gestion Sous Mandat

- À partir de 75 000 € en compte titres ou PEA
- À partir de 100 000 € en unités de compte confiées en gestion en assurance vie

Nous consulter

Nous consulter

Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous avez souscrit Alliage Gestion sur un portefeuille CTO ou PEA de 40 000 € à l'entrée en gestion. Au titre d'une année, vous acquitterez :	174,00 €	0,44 %

Rétrocessions

Société Générale peut bénéficier de rétrocessions de la part de concepteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Ces rémunérations peuvent indifféremment prendre la forme de :

- Rétrocessions ou incitations monétaires. Lorsqu'elles existent, une information plus détaillée est fournie par ailleurs.
- Rétrocessions ou incitations non monétaires qui peuvent prendre la forme de prestations d'accompagnement et d'assistance dans l'animation ou la formation du réseau de commercialisation, de séminaires et conventions, de mise à disposition de ressources, d'outils et/ou de supports à caractère commercial ou visant à informer les collaborateurs de la Banque ou sa clientèle.

Relevés et services d'informations

■ Relevés de valeurs mobilières

- Relevé de titres trimestriel

Gratuit

- Relevé de titres mensuel

30,00 € par an

- Relevé de titres à la demande ou de succession

25,00 €

■ Services d'information

- Synopsis

Voir p. 2

- Relevé Plus-values⁽¹⁾⁽²⁾

55,00 € par an

Autres Services

- Paiement des coupons, remboursements sur titres en dépôt et attributions d'actions

Inclus dans le forfait tenue de compte titres

- Recherche et calcul des plus-values sur exercice antérieur

Nous consulter

- Récupération d'impôt sur les revenus de valeurs étrangères

Nous consulter

(1) Uniquement si vous ne pouvez pas bénéficier du Service Synopsis (ou du Relevé de Compte Patrimonial).

(2) Perception d'avance chaque année au cours du 1^{er} trimestre civil.

8.3. Assurance vie

Contrats d'assurance vie et de capitalisation

Pour connaître en détail les frais sur versements, les frais de gestion, les frais d'arbitrage ou tout autre frais des contrats d'assurance vie et de capitalisation souscrits auprès de Société Générale Assurance⁽¹⁾ ou Antarius, nous vous invitons à contacter votre Conseiller en agence ou à consulter particuliers.sg.fr.

(1) Sogécap, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 263 556 110 EUR. Entreprise régie par le **Code des assurances** - 086 380 730 R.C.S. Nanterre - Siège Social: Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex. Contrats présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurance (immatriculation ORIAS 07 022 493 – www.orienta.fr).

9. Assurances et prévoyance

Pour répondre de manière adaptée à vos besoins en assurance, qu'il s'agisse de vous protéger, de protéger vos proches, vos moyens de paiement ou vos biens, Société Générale vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 022 493.

L'immatriculation Société Générale peut être contrôlée sur www.orias.fr.

Protection de l'assuré et de ses proches

[Nous consulter](#)

▪ Assurance Accidents de la Vie

Pour se couvrir des conséquences des accidents de la vie privée

▪ Protection juridique⁽¹⁾

Pour vous aider à trouver une solution aux litiges du quotidien

▪ Garantie de Salaire

Pour compenser la perte de ses revenus en cas de chômage ou arrêt de travail de longue durée

▪ Génée (ou Antarius Protection⁽²⁾)

Assurance prévoyance décès ou perte totale et irréversible d'autonomie

▪ Certicompte (ou Sécurité 12⁽²⁾)⁽¹⁾

Assurance décès accidentel associée au compte de particulier

▪ Certi Épargne (ou Sécurité Épargne⁽²⁾)⁽¹⁾

Assurance décès accidentel associée aux comptes et livrets d'épargne

▪ Garantie Autonomie Aidant

Pour vous accompagner dans votre rôle d'aidant d'un proche âgé de plus de 60 ans

▪ Garantie Autonomie Senior (ou Antarius Dépendance⁽²⁾)

Assurance dépendance pour vous aider en cas de perte d'autonomie

▪ Garantie Obsèques Société Générale (ou Capital Obsèques Antarius⁽²⁾)

Pour prévoir et financer les dispositions de vos obsèques

▪ Complémentaire Santé Société Générale

▪ Garantie Loyers Impayés

(1) 50 % de réduction sur la première année de cotisation pour les détenteurs de JAZZ Option Norplus.

(2) Cette offre est accessible jusqu'au 10/03/2023 pour les clients des anciennes agences de la Banque Rhône Alpes, de la Banque Nuger, de la Banque Laydernier et de la Banque Tarneaud et jusqu'au 12/05/2023 pour ceux des anciennes agences Crédit du Nord, de la Banque Courtois, de la SMC et de la Banque Kolb.

Protection des moyens de paiement

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

■ Mon assurance au quotidien

Assurance utilisation frauduleuse des moyens de paiement, perte ou vol des clés et papiers, vol d'espèces et prolongation de 24 mois de la garantie constructeur des appareils domestiques.

- | | |
|-------------------|-----------------|
| - Premier assuré | 24,00 € par an* |
| - Deuxième assuré | 18,00 € par an* |

*Prélèvement mensuel

→ Inclus dans la cotisation Sobrio.

■ Quiétis (Sécurité Bleue)

Quiétis sera accessible jusqu'au 10/03/2023 pour les clients des anciennes agences de la Banque Rhône Alpes, de la Banque Nuger, de la Banque Laydernier et de la Banque Tarneaud et jusqu'au 12/05/2023 pour ceux des anciennes agences Crédit du Nord, de la Banque Courtois, de la SMC et de la Banque Kolb. Passées ces dates cette offre ne sera plus commercialisée.

Assurance perte ou vol des moyens de paiement, papiers, clés, prolongation de 24 mois de la garantie constructeur des appareils domestiques et assurance vol ou bris accidentel de la tablette tactile ou du téléphone portable.

- | | |
|------------------------|-------------------------------|
| - Pour le titulaire | 30,00 € par an ⁽¹⁾ |
| - Pour le co-titulaire | 19,80 € par an ⁽¹⁾ |
-

Protection des biens

- | | |
|---|----------------|
| ■ Assurance Automobile ⁽²⁾ | Nous consulter |
| ■ Assurance Camping-Car, Caravane, Remorque | Nous consulter |
| ■ Assurance 2 Roues | Nous consulter |
| ■ Assurance Habitation ⁽²⁾ | Nous consulter |
-

(1) Inclus dans la cotisation JAZZ.

(2) 1 mois de cotisation offert la première année pour les détenteurs du module famille de l'Option Convention Étoile de JAZZ.

■ Mon assurance mobile

- | | |
|---|------------------|
| - Assurance couvrant le foyer contre le vol,
le bris et l'oxydation des téléphones mobiles,
smartphones et tablettes tactiles | 11,00 € par mois |
| - Pour les détenteurs de Sobrio et de Quiétis ⁽¹⁾ | 10,00 € par mois |
-

N'hésitez pas à contacter votre Conseiller Société Générale pour réaliser un devis personnalisé. Contrats d'assurance et de prévoyance présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurance (Immatriculation ORIAS 07 022 493 - www.orias.fr). Ces contrats sont principalement souscrits auprès de Sogécap (Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation), Sogessur (Société Anonyme d'assurance dommages IARD), Wakam (anciennement La Parisienne assurances) et Antarius (Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation), entreprises régies par le **Code des assurances**.

(1) La souscription à Mon assurance mobile nécessite la renonciation à la garantie vol ou bris accidentel du téléphone mobile ou tablette tactile incluse dans Quiétis.

10. Successions

- Commission de gestion de dossier perçue lors du règlement 0,5 % + 85,00 € (max. 850,00 €)

Commission calculée en fonction du montant des avoirs⁽¹⁾ détenus (hors assurance vie) au jour du décès.

Les tarifs indiqués ci-dessus sont spécifiques au traitement du dossier de succession. Les tarifs figurant dans la présente brochure s'appliquent aux autres opérations bancaires qui pourraient être effectuées.

(1) L'intégralité du solde des comptes collectifs dont le client était cotitulaire est également considéré comme un avoir pour le calcul de la commission.

11. Autres avantages et services

▪ Offre Haute Fidélité

Ensemble d'offres et d'avantages réservés aux clients qui, depuis un an, détiennent au moins 60 000 € d'avoirs chez Société Générale ou domicilient des salaires et revenus mensuels d'au moins 6 000 € sur des comptes bancaires Société Générale.

Gratuit

▪ Télésurveillance Homiris⁽¹⁾⁽²⁾

[Nous consulter](#)

(1) Service opéré par EPS (RCS Strasbourg n° 338 780 513), autorisation CNAPS n°AUT-067-2117-04-16-20180359358.

(2) 1 mois gratuit pour les détenteurs de JAZZ Option Convention Étoile, module Épargne ou module International.

12. Résoudre un litige

Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

Société Générale s'engage à accuser réception de votre demande sous 10 jours ouvrables et à vous apporter une réponse sous 2 mois, sauf cas exceptionnel.

Dans l'hypothèse d'une réclamation sur les services de paiement, la banque s'engage à vous apporter une réponse dans un délai maximum de 15 jours suivant la date d'envoi de la réclamation écrite, sauf situations exceptionnelles pour lesquelles ce délai ne peut excéder 35 jours.

■ L'agence : votre premier interlocuteur

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Conseiller de clientèle ou du Responsable de votre agence.

Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'agence, par téléphone, par lettre ou par messagerie depuis votre Espace Client.

Si vous rencontrez des difficultés financières à la suite d'un accident de la vie entraînant une diminution sensible de vos ressources, une solution personnalisée pourra être recherchée.

■ Le Service Relations Clientèle à votre écoute

Si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous avez la possibilité de vous adresser au **Service Relations Clientèle de votre Région**, pour que votre demande soit réexaminée.

Vous pouvez saisir le service par courrier, téléphone ou Internet, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après :

Service Relations Clientèle SG Auvergne Rhône Alpes

Par email : SG-AuvergneRhôneAlpes.Reclamations@socgen.com

Par téléphone : **0 806 800 148** Service gratuit + prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier : SG AUVERGNE RHONE ALPES
Service Relations Clientèle
TSA 17050
69307 LYON CEDEX 07

Service Relations Clientèle SG Courtois

Par email : SG-Courtois.Reclamations@socgen.com

Par téléphone : **0 806 800 148** Service gratuit + prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier : SG COURTOIS
Service Relations Clientèle
TSA 80224
31689 TOULOUSE CEDEX 6

Service Relations Clientèle SG Crédit du Nord

Par email: SG-CreditduNord.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG CRÉDIT DU NORD
Service Relations Clientèle
TSA 98064
59049 LILLE CEDEX

Service Relations Clientèle SG Grand Est

Par email: SG-GrandEst.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG GRAND-EST
Service Relations Clientèle
TSA 10201
67093 STRASBOURG CEDEX

Service Relations Clientèle SG Grand Ouest

Par email: SG-GrandOuest.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG GRAND-UEST
Service Relations Clientèle
TSA 41774
35517 CESSON SEVIGNE CEDEX

Service Relations Clientèle SG Laydernier

Par email: SG-Laydernier.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG LAYDERNIER
Service Relations Clientèle
TSA 68000
74059 ANNECY CEDEX

Service Relations clientèle SG SMC

Par email: SG-SMC.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SMC
Service Relations Clientèle
TSA 91353
13281 MARSEILLE CEDEX 06

Service Relations Clientèle SG Société Générale (Agences de Corse)

Par email: SG-SocieteGenerale.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Service Relations Clientèle
TSA 50001
20297 BASTIA CEDEX

Service Relations Clientèle SG Société Générale (Agences de Paris / Ile de France)

Par email: SG-SocieteGenerale.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Service Relations Clientèle
TSA 62294
75427 PARIS CEDEX 09

Service Relations Clientèle SG Sud-Ouest

Par email: SG-SudOuest.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SUD-OUEST
Service Relations Clientèle
TSA 30001
33077 BORDEAUX CEDEX

Service Relations Clientèle SG Tarneaud

Par email: SG-Tarneaud.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG TARNEAUD
Service Relations Clientèle
TSA 90001
87011 LIMOGES CEDEX

■ En dernier recours : le Médiateur de la consommation

En cas de désaccord avec la réponse apportée par votre agence et les Services Relations Clientèle ou si vous n'avez pas obtenu de réponse de la banque dans le délai de deux mois, ou de 15 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement, vous pouvez solliciter le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) qui exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre des « Conditions générales du service de médiation Consommateurs » qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention, et que vous pouvez consulter sur le site lemediateur.fbf.fr et sur particuliers.sg.fr à la rubrique « Aide et contacts » puis « Contacts utiles ».

Pour les différends portant sur les services d'investissements et les instruments financiers vous pouvez saisir le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) ou le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

En effet, une convention a été signée entre le Médiateur auprès de la FBF et le Médiateur de l'AMF le 7 septembre 2017 vous permettant d'exercer votre propre choix, lequel sera définitif pour le traitement de votre demande.

La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le client à l'égard de Société Générale, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Vous pouvez saisir le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française en transmettant votre demande :

Sur le site internet du Médiateur : lemediateur.fbf.fr

Par courrier : Le Médiateur CS 151 – 75 422 Paris cedex 09

Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française vous répondra directement, dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle il aura reçu tous les documents sur lesquels est fondée la demande. En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé. Le médiateur formulera une position motivée qu'il soumet à l'approbation des deux parties.

Pour votre information

■ Information préalable du consommateur en matière de frais bancaires

Les frais liés à des irrégularités et incidents de fonctionnement du compte font l'objet d'une information préalable par le biais du relevé de compte au moins 14 jours avant leur perception sur le compte bancaire.

L'article R.312-1-2 du **Code monétaire et financier** prévoit que les personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels soient informées gratuitement, par le biais de leur relevé de compte, du montant et de la dénomination des frais bancaires liés à des irrégularités et incidents que l'établissement entend débiter sur leur compte.

■ Le relevé de frais

Le relevé de frais recense les frais perçus sur l'année civile écoulée au titre des produits et services détenus dans le cadre de la convention de compte.

Ces frais, identifiés sur vos relevés de compte par un pictogramme, y sont restitués en plusieurs catégories :

- Frais prélevés sur le compte (avec le nombre de fois ou le service a été utilisé, le prix unitaire du service, le nombre de fois ou le service a été facturé)
- Frais inclus dans l'offre groupée de services (Sobrio, JAZZ...)
- Intérêts prélevés sur le compte
- Intérêts acquis sur le compte

Y figurent également les éventuelles remises commerciales, précédées d'un signe moins.

Sont exclus du relevé de frais :

Les frais relatifs aux produits et services liés aux crédits, coffres-forts, relevés Synopsis, opérations de change, frais de succession, cautions, opérations sur titres/PEA/or, transfert d'épargne dans un autre établissement (CEL/PEL/PEP) et contrats d'assurances.

Société Générale à votre service

Plus proche de vous, Société Générale met à votre disposition un ensemble de services vous permettant de vous informer de façon plus complète et plus rapide.

■ Votre Conseiller en agence

Votre Conseiller est votre interlocuteur privilégié dans votre agence Société Générale. Il est là pour apporter des réponses à vos besoins bancaires et financiers. Vous pouvez le contacter personnellement par téléphone (son numéro figure sur votre relevé de compte) pour obtenir un renseignement ou le rencontrer pour réaliser une étude plus approfondie sur un sujet particulier.

■ La Banque par téléphone (voir p. 5)

3933

Service gratuit
+ prix appel

3450

Service gratuit
+ prix appel

Des Conseillers vous répondent du lundi au samedi (sauf jours fériés).

■ Mon compte en bref (voir p. 5)

Vous êtes informés de la situation de votre compte bancaire sur votre téléphone mobile. Vous choisissez le créneau de réception hebdomadaire. Vous êtes également alertés lorsque vous vous approchez de la limite de votre capacité de paiement par carte ou de votre découvert autorisé.

■ Internet⁽¹⁾ (voir p. 5) : particuliers.sg.fr ou credit-du-nord.fr

Vous consultez vos comptes, réalisez vos virements ou passez vos ordres de Bourse. Vous pouvez également contacter votre Conseiller, en toute sécurité, par messagerie depuis votre Espace Client.

■ Services Mobiles

Internet mobile⁽¹⁾ : particuliers.sg.fr et l'application mobile « l'Appli SG » disponible gratuitement sur l'App Store⁽²⁾ pour iPhone, sur Google Play^{TM(2)} pour les téléphones AndroidTM et sur Google PlayTM ou App Gallery⁽²⁾ pour les téléphones Huawei.

Vous pouvez :

- consulter vos comptes (la Jauge) et vos portefeuilles titres,
- effectuer et suivre vos virements occasionnels et permanents⁽³⁾ saisis sur Internet ou Internet Mobile,
- localiser l'agence ou le distributeur Société Générale le plus proche,
- prendre rendez-vous,
- bénéficier d'une assistance en cas d'urgence (perte ou vol de vos moyens de paiement),
- passer et gérer vos ordres de Bourse,
- suivre l'actualité boursière et vos valeurs préférées,
- gérer vos dépenses au fil de l'eau,
- convertir les devises d'une trentaine de pays,
- confirmer rapidement vos opérations en ligne avec le Pass Sécurité⁽³⁾,
- utiliser le bouquet Paylib⁽³⁾⁽⁴⁾,
- régler vos achats sans contact avec Paylib ou Apple Pay sur les TPE compatibles.

(1) Nécessite l'adhésion au service gratuit de banque à distance.

(2) iPhone et App Store sont des marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc. Android et Google Play sont des marques déposées par Google Inc. Google Play est un service de Google Inc. Huawei et AppGallery sont des marques déposées par Huawei Technologies Co.Ltd. AppGallery est un service de Huawei Technologies Co.Ltd.

(3) Possible uniquement sur « l'Appli SG » (voir tarif p. 5 et 11).

(4) Paylib, Paylib sans contact, Paylib entre amis.

Zones européennes

- **Pays de la zone Euro⁽¹⁾** : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- **Pays de l'Union européenne (UE)** : pays de la zone Euro, Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Suède.
- **Pays de l'Espace économique européen (EEE)** : pays de l'Union Européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège.
- **Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)** : pays de l'Espace Économique Européen, Monaco, Saint-Marin, Suisse, Royaume-Uni, les Îles Jersey, Guernesey et de Man, l'Andorre, Le Vatican.

Glossaires

Outre l'article D.312-1-1 du *Code monétaire et financier* relatif à la dénomination commune aux principaux frais et services bancaires, des glossaires des principaux termes utilisés dans les secteurs de la banque et de l'assurance ont été établis par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF). Ces glossaires sont le fruit d'un travail consensuel entre les représentants des professionnels des secteurs de la banque et de l'assurance, les associations de consommateurs, les Autorités de contrôle (ACPR et AMF) et la Direction Générale du Trésor.

▪ Consultation

Ces trois documents sont disponibles sur les sites Internet de la FBF (lesclesdelabanque.com) ainsi que le site particuliers.sg.fr ou credit-du-nord.fr.

D'autre part, le lexique en ligne disponible sur le site des Clés de la Banque reprend les définitions proposées.

(1) Bien qu'utilisant l'euro comme monnaie, l'Andorre, Monaco, Saint-Marin et Le Vatican ne font pas partie des pays de la zone Euro.

Lexique

- **Agios** : intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.
- **Coordonnées bancaires** : le Relevé d'Identité Bancaire permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci. L'IBAN (International Bank Account Number) correspond à vos coordonnées bancaires au niveau international. Celui-ci est indispensable pour traiter tout virement en mode automatique.
- **Chèque** : moyen de paiement, présenté sous forme de carnet de chèques, avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer au bénéficiaire du chèque la somme inscrite sur celui-ci. La provision doit toujours être disponible lors de l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation (par la banque du bénéficiaire à la banque du tireur). La validité d'un chèque est de 1 an et 8 jours. Dès la remise ou l'envoi du chèque au bénéficiaire, celui-ci peut le remettre à l'encaissement.
- **Commission d'intervention** : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).
- **Dates de valeur** : la date de valeur est la date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte ; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (« agios »).
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur le compte.
- **Frais de lettre pour actualisation de dossier client** : frais perçus par la banque pour le traitement des dossiers nécessitant une mise à jour des éléments d'informations obligatoires liés à la connaissance du client.

- **Frais de tenue de compte inactif :** frais perçus par la banque à l'issue d'une période de 12 mois consécutifs au cours de laquelle, le compte n'a fait l'objet d'aucune opération à l'initiative du client et au cours de laquelle le client ne s'est pas manifesté ni n'a effectué d'opération sur un autre de ses comptes. Aucun frais ne s'applique au livret A, Livret Jeune, LDD, LEP, PEP, CEL et PEL. Les comptes titres et PEA inactifs demeurent facturés comme s'ils étaient actifs.
- **Incidents de fonctionnement du compte :** fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple dépassement de découvert autorisé).
- **Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA/frais de mise en place d'un prélèvement SEPA) :** Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ou le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.
- **Rejet de chèque :** refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.
- **Rejet de prélèvement :** refus du paiement d'un prélèvement du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client.
- **Tenue de compte :** frais perçus par la banque ou l'établissement de paiement pour la gestion du compte.
- **TPE :** terminal de paiement électronique. Appareil permettant à un commerçant d'accepter et de traiter les paiements par carte bancaire.



Société Générale - S.A. au capital de 1 062 354 722,50 EUR
552 120 222 RCS Paris - Siège social : 29, bd Haussmann 75009 Paris
Intermédiaire en assurances, dûment enregistré à l'ORIAS
sous le n° 07 022 493 - www.orias.fr.
Studio Société Générale - Réf. : (C) 512531. Septembre 2022.

